
Meilleur départ - Phase I : Établir les fondements

Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des réseaux Meilleur départ

Le 28 juin 2005

Ministère des Services à
l'enfance et à la jeunesse



Table des matières

Introduction	4
Engagement de l'Ontario à l'égard des enfants	6
Qu'est-ce que la Stratégie Meilleur départ?	10
Structure des réseaux Meilleur départ	19
Planification de la mise en œuvre de la phase I	28
Tâche 1: Constituer les réseaux Meilleur départ	29
1.1 Réunir les partenaires communautaires	29
1.2 Assurer la participation des parents	31
1.3 Donner un aperçu de la Stratégie Meilleur départ	32
1.4 Élaborer le mandat du réseau	32
1.5 Établir une responsabilité claire	33
1.6 Décrire le réseau Meilleur départ	33
Tâche 2 : Établir un plan de transition pour accroître le nombre de places agréées dans les services de garde ainsi que les subventions accordées en 2005-2006	34
2.1 Évaluer les besoins en matière de services de garde	35
2.2 Établir la capacité actuelle de la collectivité	37
2.3 Déterminer les programmes ou les places qui seront subventionnés	37
2.4 Élaborer un plan d'infrastructure pour accroître le nombre de places de garde	38
Tâche 3 : Élaborer un plan intégré de mise en œuvre de la phase I	40
3.1 Expliquer les besoins de la collectivité	40
3.2 Élaborer un plan en vue de la création de carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants	41
3.3 Élaborer un plan en vue de la mise sur pied de services de garde à compter de 2006-2007	43
3.4 Plan intégré visant à améliorer les programmes de dépistage et d'intervention précoces	44
3.5 Présenter la vision à plus long terme	46
3.5 Cerner les obstacles à la mise en œuvre et les stratégies pour les surmonter	46
Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des collectivités modèles	47

Tâche 1 : Constituer les réseaux Meilleur départ	52
1.1 Réunir les partenaires communautaires	52
1.2 Assurer la participation des parents	54
1.3 Donner un aperçu de la Stratégie Meilleur départ	55
1.4 Élaborer le mandat du réseau	55
1.5 Établir une responsabilité claire	56
1.6 Décrire le réseau Meilleur départ	56
Tâche 2 : Concevoir la vision de la Stratégie Meilleur départ	57
2.1 Expliquer les besoins de la collectivité	57
2.2 Concevoir la vision	58
2.3 Cerner les obstacles et les stratégies pour les surmonter	58
Tâche 3 : Planifier tous les volets de la Stratégie Meilleur départ	59
3.1 Élaborer un plan en vue de la création de carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants	59
3.2 Élaborer un plan en vue de la mise sur pied de services de garde d'enfants	60
3.3 Plan intégré visant à améliorer les programmes de dépistage et d'intervention précoces	62
3.3.1 Planifier l'évaluation à l'âge de 18 mois	63
3.3.2 Planifier les programmes de santé publique et d'autres programmes	64
3.3.3 Planifier les programmes de nutrition	64
3.3.4 Planifier les programmes de compétences parentales	65
3.3.5 Planifier le programme d'apprentissage préscolaire	65
3.4. Planifier les liens avec d'autres services destinés aux enfants	66
3.5 Préparer le plan et le budget d'une année sur l'autre	66
Tâche 4 : Coordonner et contrôler les activités de mise en oeuvre	67
4.1 Créer un groupe responsable de la coordination et du contrôle	67
4.2 Concevoir des mécanismes pour assurer l'engagement continu des partenaires	67
4.3 Partager les connaissances	68

Annexes

- 1 – Réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ
- 2 – Politique *Les écoles d'abord*
- 3 – Rôles et responsabilités des partenaires qui participent à la Stratégie Meilleur départ
- 4 – Exemples de mandat
- 5 – Glossaire
- 6 – Gabarit de planification de la mise en oeuvre de Meilleur départ
- 7 – Cartes

Introduction

Meilleur départ est une stratégie globale, fondée sur des preuves, portant sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dont le but est d'aider à donner à tous les enfants de l'Ontario la chance de prendre le meilleur départ possible dans la vie et de réussir à l'école.

L'initiative Meilleur départ se distingue d'autres initiatives de la façon suivante :

- elle vient en aide aux parents et aux familles, peu importe leurs circonstances économiques ou sociales;
- elle répond au message clair des collectivités voulant qu'il soit nécessaire en Ontario d'accroître les services intégrés et accessibles s'adressant aux jeunes enfants et aux familles;
- elle vise essentiellement, au lieu de créer de nouveaux organismes et structures, à répondre aux besoins des enfants et des familles en renforçant, améliorant, optimisant et intégrant les programmes et services existants;
- elle demande à tous les organismes qui dispensent des services aux enfants pendant la période prénatale jusqu'à la 1^{re} année scolaire – quel que soit le ministère qui les finance – de partager leurs connaissances pour établir un plan commun;
- elle est axée sur les besoins des collectivités : le gouvernement provincial établira les types de services fondés sur des preuves qui devraient être offerts aux enfants et aux familles dans l'ensemble de l'Ontario et fixera des objectifs ou résultats pour ces services; cependant, la planification de leur prestation et de leur intégration appartiendra aux collectivités elles-mêmes en fonction de leurs propres besoins et forces.

Étant donné que l'initiative Meilleur départ est axée sur les besoins de chaque collectivité, elle peut varier d'une collectivité à l'autre (p. ex., collectivités rurales, urbaines, francophones et autochtones). Guidée par le province, chaque collectivité décidera comment structurer et intégrer au mieux les services pour répondre aux besoins de sa population.

Un mot sur ces lignes directrices

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) a mené des consultations à l'échelon provincial et régional auprès de partenaires clés francophones et anglophones. En tout, près de 1 800 personnes ont assisté aux consultations dans l'ensemble de la province. Ces consultations avaient pour objet de recueillir des commentaires sur l'ébauche des Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des réseaux Meilleur départ. À cet égard, les partenaires ont manifesté un appui considérable à la vision et à

l'orientation de la Stratégie Meilleur départ et ils ont formulé de précieuses suggestions concernant sa mise en œuvre. Les Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des réseaux Meilleur départ ont été révisées compte tenu de leurs commentaires et suggestions.

Meilleur départ est une stratégie ambitieuse. Il faudra au moins 10 ans pour mettre en œuvre tous ses volets dans l'ensemble de la province. La planification et la mise en œuvre afférente se feront par phases à l'échelle régionale ou communautaire, sous la direction des réseaux Meilleur départ.

Les présentes lignes directrices sont conçues pour servir de guide aux activités de planification et de mise en œuvre des réseaux Meilleur départ. Elles donnent un aperçu de la Stratégie Meilleur départ et décrivent comment constituer les réseaux Meilleur départ. Puis, elles indiquent les étapes que les réseaux et les partenaires clés, notamment les GSMR/CADSS, devront suivre pour planifier et mettre en œuvre la stratégie dans leur collectivité.

Les lignes directrices comportent deux sections :

- Section I – Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre destinées à **toutes** les collectivités– Volets de la phase I de la Stratégie Meilleur départ.
- Section II – Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre destinées aux **trois collectivités modèles** – Tous les volets de la Stratégie Meilleur départ.

Remarque : La référence aux conseils scolaires dans le présent document comprend les administrations scolaires.

Engagement de l'Ontario à l'égard des enfants

Accorder la priorité à nos enfants

Nos enfants représentent notre avenir. Le gouvernement de l'Ontario est résolu à accorder la priorité aux enfants et aux jeunes et à élaborer des programmes visant à appuyer les familles et à aider les enfants et les jeunes à réaliser leur plein potentiel.

Vision de l'Ontario relative aux enfants

Un Ontario où tous les enfants et les jeunes ont les meilleures chances de succès et réalisent leur plein potentiel.

Un ministère voué à répondre aux besoins des enfants et des jeunes

En 2003, le gouvernement a créé un ministère voué à promouvoir la croissance et le développement sains des enfants et des jeunes. Le rôle du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) consiste à édifier un système plus uniforme et rationnel de services destinés aux enfants et aux jeunes. Le ministère a le mandat suivant :

- établir la politique gouvernementale concernant les enfants et les jeunes;
- diriger la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale Meilleur départ en collaboration avec des ministères comme celui de l'Éducation, de la Santé et des Soins de longue durée, des Services sociaux et communautaires, de la Culture et du Tourisme et des Loisirs;
- inciter d'autres ministères à évaluer l'incidence de leurs politiques et programmes sur les enfants et les jeunes;
- gérer le système des services à l'enfance et offrir certains services directement.

Une nouvelle approche à l'égard de la planification et de la gestion des services à l'enfance et à la jeunesse

Tous les programmes destinés aux enfants et aux jeunes ont été regroupés sous la responsabilité d'un seul ministère. Certains programmes pour enfants financés par le gouvernement, comme ceux qui sont gérés par les ministères des Services sociaux et communautaires, de la Santé et des Soins de longue durée et de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, ont été transférés au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. D'autres programmes destinés

à l'enfance et à la jeunesse, comme ceux qui sont mis en œuvre par les ministères de l'Éducation, des Affaires civiques et de l'Immigration, de la Culture et du Tourisme et des Loisirs, continueront de relever de ces ministères; cependant, le MSEJ collaborera étroitement avec eux ainsi qu'avec d'autres partenaires communautaires pour planifier et coordonner la prestation des services. L'objectif visé est d'aider à offrir aux enfants le meilleur départ possible dans la vie, de préparer les jeunes à devenir des adultes productifs et de faciliter l'accès pour les familles aux services dont elles ont besoin à toutes les étapes du développement d'un enfant.

Les services destinés aux enfants et aux jeunes qui ont été transférés au MSEJ continueront d'être offerts par les agences et organismes existants comme les bureaux de santé publique, les sociétés d'aide à l'enfance, les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et les garderies. La planification et le financement de ces services seront cependant intégrés dans le but d'encourager les collectivités de toute la province à mieux coordonner leur approche en matière de prestation de services aux enfants et aux familles.

Comment se portent en ce moment les jeunes enfants en Ontario?

De façon générale, les enfants de l'Ontario se portent bien. Le Canada se situe aux premiers rangs à l'échelle internationale en ce qui touche l'alphabétisation et la lecture, et le rendement des enfants de l'Ontario à cet égard correspond à la moyenne nationale. Nous avons cependant certaines faiblesses : d'après les premières données recueillies, jusqu'à un enfant sur quatre en Ontario (25 %) entre à l'école sans être prêt à apprendre (McCain et Mustard, 1999). Les résultats au test provincial administré aux élèves de langue française de 3^e année en 2003-2004 révèlent que 49 % des élèves ont atteint la norme provinciale en lecture, 63 % en écriture et 55 % en mathématiques. Chez les élèves de langue anglaise, 54 % ont atteint la norme provinciale en lecture, 58 % en écriture et 64 % en mathématiques.

Nous savons aussi que des facteurs tels qu'un état dépressif chez la mère, les grossesses chez les adolescentes, une mauvaise santé, l'isolement, la pauvreté et l'incapacité peuvent compromettre l'apprentissage des enfants.

- Le taux de dépression post-partum ou chez la mère est relativement élevé en Ontario (10 à 15 % chez les femmes, 26% chez les adolescentes) et une bonne partie de ces dépressions ne sont pas diagnostiquées ni traitées.
- Le taux de grossesses chez les adolescentes est élevé : 5 % des naissances vivantes en Ontario.
- Selon le Rapport 2004 sur la pauvreté des enfants en Ontario, le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté en Ontario est de 373 000, soit une augmentation de 35 % depuis 1989, (Campagne 2000, Rapport 2004 sur la pauvreté des enfants en Ontario).

Il s'agit là de problèmes auxquels nous devons nous attaquer si nous voulons que tous les enfants réalisent leur plein potentiel.

Quelle est la façon la plus efficace d'aider les jeunes enfants?

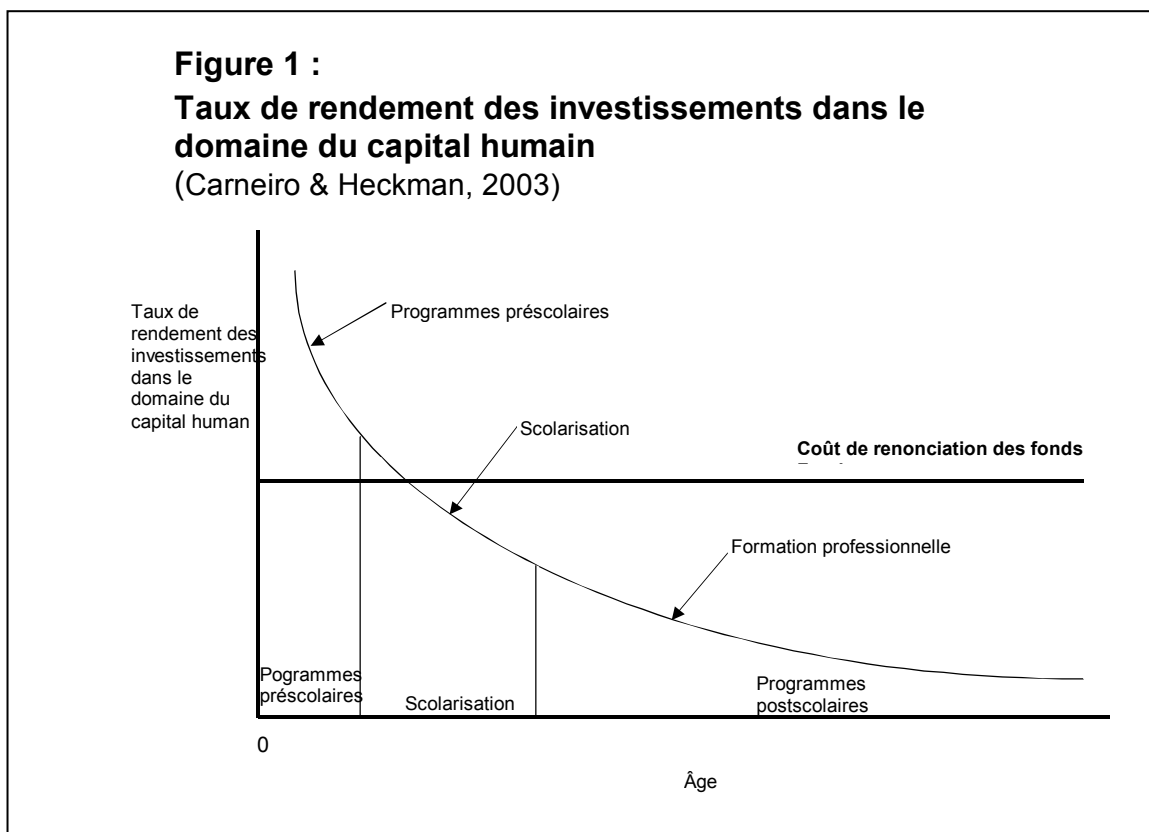
Nous savons que la famille joue un rôle crucial pour ce qui est d'aider les enfants à développer des capacités d'apprentissage et que les programmes qui permettent aux familles d'aider leurs enfants lorsqu'ils sont jeunes sont extrêmement efficaces (Mustard et McCain, 1999; Hertzman et Keating, 1999). Nous savons également que des services agréés et de qualité en matière de garde d'enfants (offerts en garderie ou en milieu familial), qui font appel à la participation des parents et qui aident les enfants à développer des habiletés cognitives et sociales peuvent contribuer à préparer les enfants à entreprendre leur scolarité (Peisner-Feinberg et coll., 1999). Ces conclusions sont prises en compte dans l'élaboration de tous les programmes destinés aux jeunes enfants et aux familles.

Justification de la Stratégie Meilleur départ

Les efforts du MSEJ en vue de transformer les services destinés aux enfants et aux jeunes mettent en particulier l'accent sur les services destinés aux jeunes enfants. La Stratégie Meilleur départ représente une restructuration en profondeur des services de soutien aux enfants et aux familles pendant la période prénatale jusqu'à la 1^{re} année scolaire.

La petite enfance, soit de la conception à l'âge de 6 ans, est l'époque de la vie d'un enfant qui est la plus importante dans tout le cycle de la vie pour le développement du cerveau et pour, par la suite, l'apprentissage, les comportements et la santé (McCain et Mustard, 1999). L'apprentissage stimule l'apprentissage : il s'agit d'un processus dynamique dont l'efficacité est optimale lorsqu'il débute dès la tendre enfance et se poursuit tout au long de l'âge adulte (Heckman, 2000). Les enfants qui sont prêts à apprendre lorsqu'ils entrent à l'école sont plus enclins à terminer leurs études, à trouver un emploi et à contribuer de façon positive à la vie de la société (Hertzman et Keating, 1999).

Lorsque nous appuyons l'apprentissage des jeunes enfants, c'est toute la société qui en profite et ce, pendant de nombreuses années, à mesure que ces enfants deviennent des adultes en santé, instruits, confiants et productifs. Investir dans les enfants, c'est investir dans l'avenir de l'Ontario. Comme le graphique ci-dessous le démontre, investir dans les jeunes enfants dès leur petite enfance est le meilleur investissement que nous puissions faire.



Qu'est-ce que la Stratégie Meilleur départ?

Objectifs

Les enfants de l'Ontario seront prêts à apprendre et disposés à réussir au moment où ils commencent leur 1^{re} année.

Faire de l'Ontario un leader à l'échelle internationale aidant tous les enfants de la province à réaliser leur potentiel sur les plans social, intellectuel, économique et physique.

Meilleur départ est une stratégie prioritaire de l'ensemble du gouvernement. Il s'agit de l'une des initiatives de transformation stratégiques échelonnées sur plusieurs années que les ministères mettront en œuvre pour favoriser la réalisation de l'objectif prioritaire du gouvernement, soit la réussite des élèves. C'est une stratégie globale et ambitieuse en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui requiert la collaboration de plusieurs ministères afin d'intervenir sur tous les facteurs qui sont susceptibles de compromettre le développement des enfants, et de créer des collectivités qui favorisent le développement sain et l'apprentissage des enfants.

La Stratégie Meilleur départ est un partenariat avec les parents qui reconnaît leur rôle clé dans la préparation de leurs enfants à l'entrée à l'école. C'est aussi un partenariat entre plusieurs ministères et divers ordres de gouvernement (provincial, fédéral et municipal) pour aider à offrir les services et les mécanismes de soutien susceptibles d'aider les enfants à réussir.

Meilleur départ permettra :

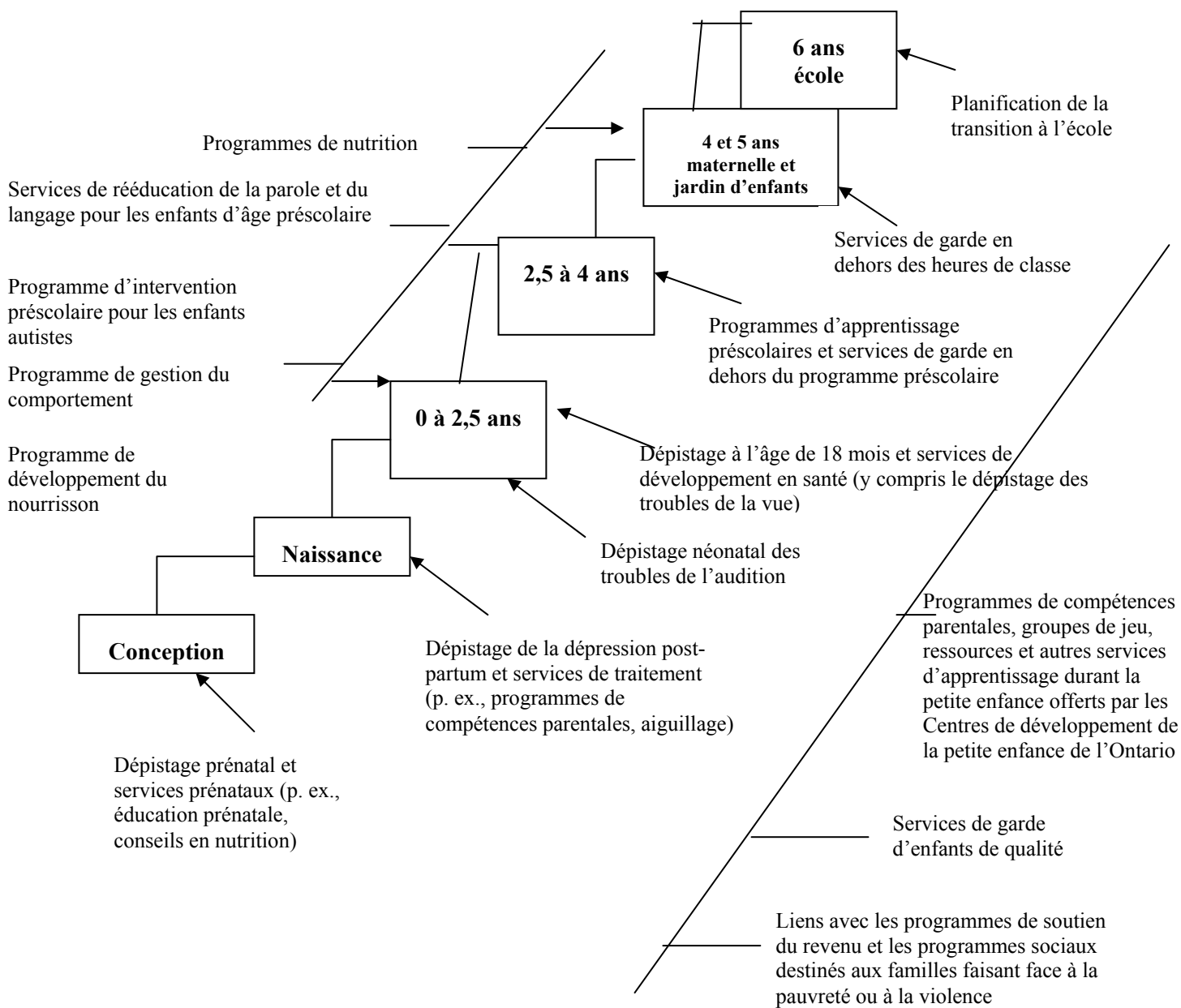
- d'aider les parents à assurer la réussite scolaire de leurs enfants;
- d'améliorer les services existants et de mettre en œuvre des approches novatrices en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- de regrouper les services communautaires d'une façon globale, souple, intégrée et uniforme afin que les enfants et les parents puissent y avoir accès dans des quartiers qui leur sont familiers.

Meilleur départ est le tremplin pour une intervention axée sur les principaux déterminants d'un développement en santé. L'initiative se fixe les objectifs suivants :

- *aider les parents à appuyer leurs enfants;*
- *aider les enfants de l'Ontario à être prêts à réussir à l'école lorsqu'ils entrent en 1^{re} année;*
- *permettre une transition à la 1^{re} année sans heurt et aussi réussie que possible;*
- *rendre accessibles aux jeunes apprenants des services d'apprentissage et de garde de qualité;*
- *aider les parents en leur offrant divers mécanismes de soutien liés à l'acquisition des compétences parentales;*
- *aider à identifier les enfants qui ont besoin d'une aide supplémentaire et leur offrir cette aide;*
- *tirer parti des partenariats établis avec les collectivités, avec le gouvernement fédéral et avec les administrations municipales.*

Portée

Grâce à une approche intégrée en matière de prestation de services à l'échelle locale, Meilleur départ aidera à la création d'un système de services complet qui appuiera les enfants, y compris les enfants francophones et autochtones et les enfants ayant des besoins particuliers, dès la naissance jusqu'à leur entrée à l'école. Certains services, notamment les programmes de compétences parentales, les services de santé, les services de développement du nourrisson et les services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire seront offerts aux familles et aux enfants à n'importe quel moment durant la petite enfance (c.-à-d., de la période prénatale jusqu'à la 1^{re} année); d'autres services, comme les services de dépistage ou certains programmes d'apprentissage, sont fournis à des âges et à des stades précis du développement des jeunes enfants. Meilleur départ prévoit des services destinés aux jeunes enfants, peu importe les circonstances.



Stratégies

Pour réaliser cette vision à long terme d'un système complet de services pour les jeunes enfants, le MSEJ compte mettre en œuvre dix stratégies majeures au cours des dix prochaines années.

De plus, les trois collectivités modèles choisies recevront un financement pour la mise en œuvre intégrale de la vision de Meilleur départ. L'expérience de ces collectivités modèles fournira des renseignements vitaux et permettra de déterminer les meilleures pratiques pour orienter la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ à l'échelle de la province.

1. S'appuyer sur le travail des groupes de planification des services à l'enfance actuels pour établir des réseaux Meilleur départ qui seront chargés de la planification et de la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ dans leurs collectivités

C'est à l'échelon de la collectivité ou du quartier que la planification et l'intégration des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants peuvent être les plus efficaces. Les collectivités de l'Ontario ne sont pas toutes parvenues au même stade dans leur planification et leur mise en œuvre de ces services, et chacune d'elles a des atouts et des besoins propres. Afin d'aider à créer un système intégré de services qui répond aux besoins de chaque collectivité, le ministère demandera à tous les organismes offrant des services à la petite enfance de s'appuyer sur le travail des groupes actuels de planification des services à la petite enfance et de renforcer ces groupes dans le but d'établir des réseaux Meilleur départ qui se chargeront de la planification et de la mise en œuvre de la stratégie dans leurs collectivités. Il incombera aux Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et aux Conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) d'organiser une première réunion des partenaires communautaires à qui l'on demandera d'établir les réseaux Meilleur départ. Ces réseaux locaux couvriront le même territoire que les GSMR et les CADSS. De plus, on créera quatre réseaux régionaux de langue française dont le territoire sera plus étendu, en fonction des bureaux régionaux du MSEJ, des bureaux de district du ministère de l'Éducation, des conseils scolaires de district de langue française et des GSMR/CADSS (voir l'annexe 1).

2. Créer dans les quartiers des carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants qui offrent des services et des mécanismes de soutien intégrés aux familles qui ont de jeunes enfants.

Pour qu'il soit plus facile aux familles d'avoir accès aux services dont elles ont besoin, on créera des carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants dans les écoles (voir l'annexe 2 –

Dans les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants :

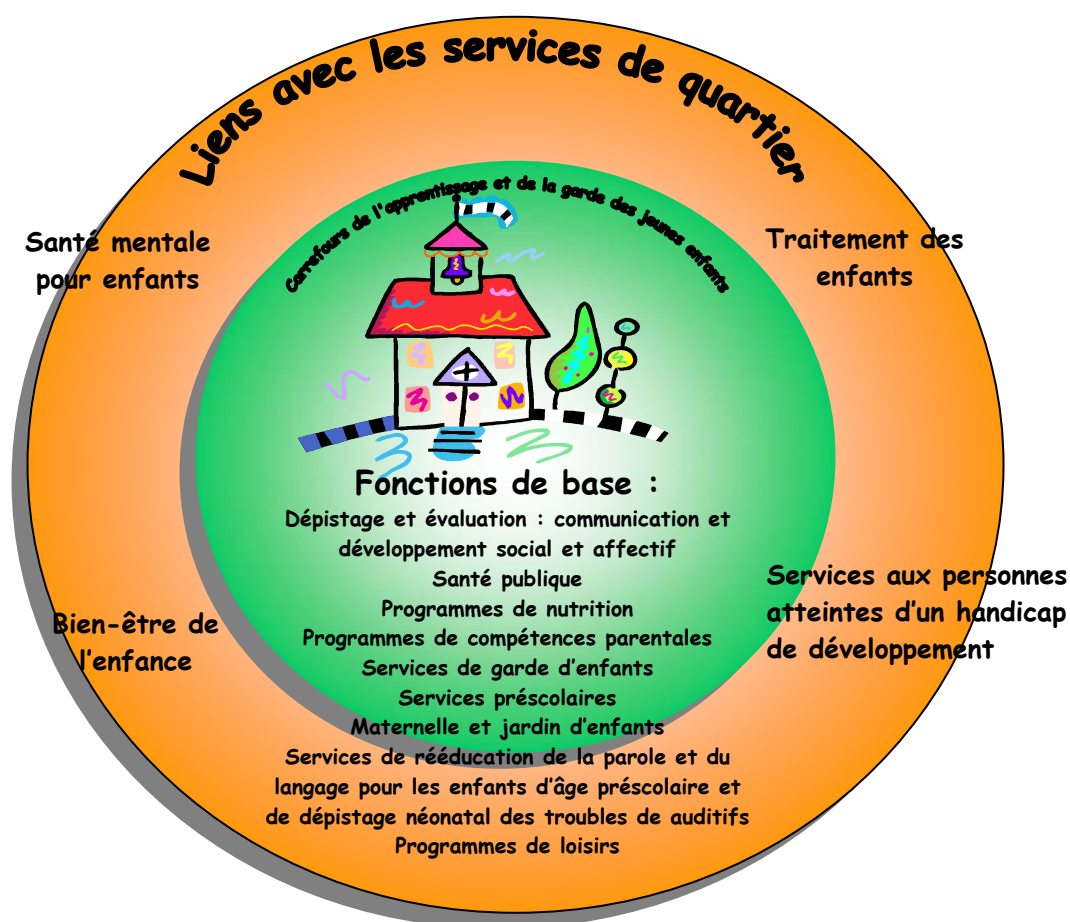
- les enfants seront évalués pour dépister tout problème ou retard de développement;

- les enfants auront accès à une vaste gamme de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;

- les enfants qui ont besoin de services spécialisés seront dirigés vers des services reliés au carrefour (p. ex., les services de traitement pour enfants, les services de bien-être de l'enfance);

- les parents auront accès à des programmes souples, offerts à des moments qui conviennent à leurs besoins.

Politique *Les écoles d'abord*) et lorsque cela n'est pas possible, à proximité de celles-ci. Les familles auront accès dans ces carrefours à des programmes de base d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (p. ex., des bureaux de santé publique ainsi que des services d'examen de la santé des bébés, des services d'immunisation, des programmes de compétences parentales, des services de garde de qualité, des programmes préscolaires, des programmes de nutrition et d'autres programmes scolaires de santé); à des mécanismes de soutien spécialisés (p. ex., des services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et des services de santé mentale); et à l'aiguillage vers d'autres services spécialisés (p. ex., services aux personnes atteintes d'un handicap de développement, le bien-être de l'enfance et les centres de traitement pour enfants) et vers d'autres services dans la collectivité (p. ex., des programmes de loisirs.



3. Appuyer des stratégies de mise en œuvre souples qui sont adaptées aux besoins des collectivités (p. ex., collectivités urbaines, rurales, du Nord, francophones, autochtones, communautés ethnoculturelles)

Les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants seront conçus par les réseaux Meilleur départ locaux pour répondre aux besoins et aux défis particuliers des collectivités. On s'attend à ce que la plupart des carrefours soient situés dans des écoles où ils pourront être reliés aux programmes de maternelle et de jardin d'enfants (voir l'annexe 2 – Politique *Les écoles d'abord*). Dans certaines collectivités, la création de ces carrefours dans des écoles pourrait ne pas être possible. Dans ce cas, les collectivités choisiront peut-être d'autres endroits (p. ex., des bibliothèques, des centres communautaires ou des centres de développement de la petite enfance de l'Ontario) qui ont des liens formalisés avec des écoles élémentaires. Le choix de l'emplacement des carrefours sera fondé sur un certain nombre de facteurs, notamment la culture et les besoins linguistiques des familles ainsi que la distance entre les lieux de travail, les écoles et les services de garde d'enfants, la taille des écoles, le nombre de garderies réglementées et la possibilité que les parents travaillent sur des quarts de travail ou de façon saisonnière. Les réseaux Meilleur départ collaboreront étroitement avec les parents afin d'élaborer des initiatives de mise en œuvre souples qui répondront aux besoins des familles. La planification des carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants devra tenir compte des besoins de collectivités particulières comme la population francophone et les collectivités autochtones et ethnoculturelles.

4. Fournir aux collectivités des outils pour appuyer le processus de planification

Les collectivités peuvent utiliser un certain nombre d'outils pour caractériser le processus de planification de Meilleur départ, y compris :

- l'Instrument de mesure du développement du jeune enfant, qui aidera à cerner les secteurs et les quartiers ayant grandement besoin de programmes et de services de développement de la petite enfance;
- l'Inventaire des services communautaires (ISC), qui aidera les collectivités à intégrer leurs services et à cerner les lacunes dans ces services;
- d'autres outils ou renseignements pertinents qui appuieront le processus de planification, comme les Exigences pour les projets d'infrastructure dans le cadre de la Stratégie Meilleur départ.

5. Créer un programme d'apprentissage et de garde intégré qui associe des programmes préscolaires, la maternelle et le jardin d'enfants à des services de garde d'enfants d'excellente qualité en dehors des heures de classe

Un volet important de la stratégie Meilleur départ vise l'élaboration d'un programme d'apprentissage et de garde qui aura pour objet d'aider à préparer les enfants en vue de la 1^{re} année. Les principaux éléments d'un programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants comprennent :

- Une expansion massive des services de garde d'enfants destinés principalement aux élèves de la maternelle et du jardin d'enfants dans l'ensemble de la province. Ces enfants auront accès à des services de garde continus cinq jours par semaine en dehors des heures de classe, tout au long de l'année scolaire, et toute la journée durant les mois d'été. De plus, les services de garde d'enfants de la naissance à 4 ans feront en même temps l'objet d'une expansion graduelle qui augmentera leur accès à des services de garde de qualité.
- La création d'un programme préscolaire universel approprié au développement de l'enfant de 2,5 à 4 ans qui sera offert gratuitement 2,5 h par jour, de septembre à juin (ou l'équivalent). Ce programme sera mis en œuvre dès que les fonds seront disponibles.

Pour faciliter la réalisation de ces deux éléments clés, le MSEJ a établi un groupe d'étude chargé de créer un cadre pour l'élaboration des programmes d'apprentissage des jeunes enfants en Ontario. À court terme, le groupe d'étude élaborera plus particulièrement un programme d'apprentissage qui sera mis en œuvre dans le cadre du programme d'apprentissage et de garde d'enfants d'âge préscolaire qui sera relié au programme de la maternelle ou du jardin d'enfants. À long terme, la stratégie Meilleur départ prévoit la création d'un programme unique et intégré d'apprentissage et de garde approprié au développement de l'enfant de 2,5 à 5 ans.

6. Créer davantage de places agréées dans les services de garde et aider un plus grand nombre de familles concernant les coûts des services de garde

Meilleur départ utilisera les fonds fédéraux annoncés récemment pour créer de nouvelles places ou rénover les places agréées actuelles dans les services de garde d'enfants, tant dans les garderies que dans les services de garde d'enfants en milieu familial, et pour offrir des places subventionnées à un plus grand nombre d'enfants. Ainsi, un plus grand nombre de parents et d'enfants auront accès au système réglementé de services de garde d'enfants. Meilleur départ vise à étendre l'accès au système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants aux élèves de la maternelle et du jardin d'enfants, en dehors des heures de classe, et à étendre graduellement le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants aux enfants de la naissance à 4 ans.

7. Améliorer la qualité des programmes réglementés et informels d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en Ontario

La stratégie Meilleur départ comprend un plan d'ensemble visant l'amélioration du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en Ontario. On s'attend à ce que les étapes suivantes aient pour résultat d'accroître la qualité du système actuel de garde d'enfants :

- Un groupe d'étude sur la qualité et les ressources humaines a été chargé de formuler des recommandations sur la constitution d'une main d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants après avoir examiné les facteurs qui influent sur la qualité des services par exemple, l'éducation et la formation, la rémunération, le recrutement et le maintien de l'effectif dans le secteur réglementé. Le groupe d'étude déterminera également les connaissances de base exigées des spécialistes qui travaillent dans le secteur non réglementé.
- Le groupe de travail sur l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance met au point un modèle recommandé qui déterminera les compétences et les normes pour les professionnels travaillant dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.
- La Stratégie Meilleur départ reconnaît qu'un système d'apprentissage et de garde de qualité et intégré ne peut exister sans la stabilisation du système actuel de garde d'enfants. À cette fin, la stratégie traitera des salaires, des avantages sociaux et des conditions de travail qui favorisent la qualité des interactions entre adulte et enfant.

8. Améliorer les programmes de dépistage et d'intervention précoces

Le ministère a accru le financement réservé aux programmes existants de dépistage et d'intervention précoces (programme « Bébés en santé, enfants en santé », Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs). Il évaluera et mettra aussi en œuvre la meilleure approche possible pour le dépistage et le traitement de la dépression post-partum et chez la mère.

9. Mettre sur pied et financer des programmes de dépistage universels pour les enfants âgés de 18 mois

Lors de l'administration des vaccins prévus aux enfants de 18 mois, on procédera aussi à une évaluation de leur développement et on les dirigera au besoin vers les services appropriés. Le ministère a créé un groupe d'étude sur l'examen de santé des bébés à 18 mois, pour cerner les initiatives permettant de promouvoir l'utilisation d'un dossier commun sur le développement et pour amener les parents, les médecins, le personnel infirmier et les fournisseurs de services à la petite enfance à discuter ensemble du développement des enfants.

10. Modifier les politiques et les pratiques et éliminer les obstacles

Le ministère examinera et modifiera au besoin les politiques et les pratiques ministérielles pouvant constituer un obstacle à l'intégration des services destinés aux enfants. Il effectuera par conséquent une analyse du financement des exploitants de services de garde d'enfants. Le ministère élaborera et mettra aussi en œuvre, pour remplacer l'examen actuel des besoins, une échelle mobile pour déterminer l'admissibilité aux subventions pour les services de garde d'enfants.

Pour confirmer son engagement à résoudre les questions relatives aux politiques, aux pratiques et aux obstacles, le MSEJ a mis sur pied l'Équipe d'intervention rapide pour appuyer les trois collectivités modèles. En tant que groupe interministériel chargé de résoudre les problèmes, les membres de cette équipe travailleront à éliminer les obstacles pouvant compromettre le succès de la mise en œuvre de Meilleur départ à l'échelon local. Ils contribueront à simplifier le processus d'approbation au sein de leur ministère respectif, afin de fournir de façon opportune et efficace une orientation aux collectivités.

Structure des réseaux Meilleur départ – Phases de planification, rôles et responsabilités

Réseaux Meilleur départ locaux

On demande à toutes les collectivités de la province de créer, sous la direction des GSMR/CADSS, des réseaux Meilleur départ qui seront responsables de la planification et de la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ à l'échelon local, conformément aux Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des réseaux Meilleur départ. Il y aura un seul réseau par secteur de planification municipal, soit un total de 47 réseaux. On trouvera à l'annexe 7 des cartes des conseils scolaires de district de langue anglaise et française, des conseils scolaires de district catholique et des écoles publiques, ainsi que des territoires des GSMR/CADSS (les administrations scolaires ne figurent pas sur ces cartes).

Réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ

« En reconnaissant la nécessité de disposer de services en français pour les enfants francophones, l'Ontario travaillera avec les GSMR et les CADSS pour répondre à ces besoins par le truchement du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants afin de soutenir le dynamisme de la langue et de la culture françaises en Ontario. » Pour aller de l'avant : l'Apprentissage et la garde des jeunes enfants, Accord de principe entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario, mai 2005.

La population francophone de l'Ontario a des besoins particuliers dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. La planification et la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ doivent répondre à ces besoins de façon efficace et tenir compte des caractéristiques de la population francophone.

Afin de faciliter la participation des conseils scolaires de district de langue française et d'autres partenaires francophones et de satisfaire aux besoins des collectivités de langue française, on prévoit des territoires plus étendus pour la création des réseaux de langue française.

Par conséquent, en plus des 47 réseaux dirigés par les GSMR/CADSS, les bureaux régionaux du MSEJ se chargeront de regrouper les partenaires

communautaires pour constituer et coordonner les quatre réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ (voir l'annexe 1). Puisque la Stratégie Meilleur départ n'est pas limitée à la garde des jeunes enfants et qu'elle concerne par conséquent de nombreux autres programmes et services communautaires, cette option n'est viable que s'il existe des mécanismes concrets qui relient le réseau régional de langue française au réseau local de Meilleur départ. Par exemple, certains membres du réseau régional de langue française doivent aussi faire partie du réseau local. Ce processus d'interconnexion permettra de répondre aux besoins de la population de langue française tout en appliquant les règles d'élaboration de politiques du MSEJ (voir la figure 2).

On s'attend à ce que les réseaux dirigés par les GSMR/CADSS travaillent en collaboration avec leur réseau régional de langue française respectif dans le but de répondre aux besoins des enfants et parents francophones en matière de services en français, dans le cadre du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Les quatre réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ sont structurés de la façon suivante :

Le réseau numéro 1 (Centre-Sud-Ouest), le plus grand, comprendrait 5 bureaux régionaux du MSEJ, 3 conseils scolaires de district de langue française, 1 bureau de district du ministère de l'Éducation, 26 GSMR et CADSS et d'autres partenaires communautaires qui fournissent des services à des enfants et à des parents francophones. Les membres peuvent décider de créer des sous-groupes en raison de la taille de ce réseau.

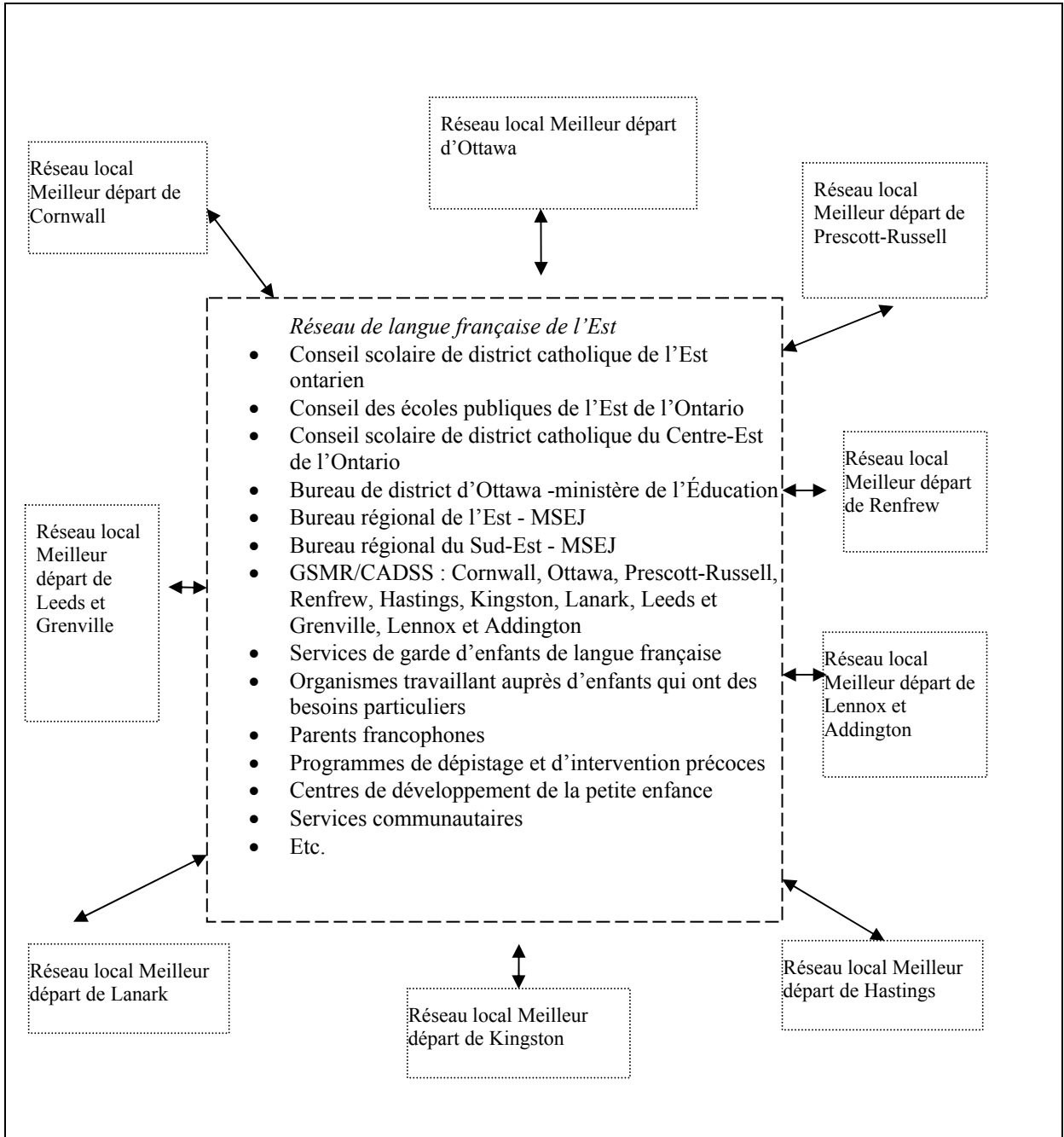
Le réseau numéro 2 (Est) qui comprendrait 2 bureaux régionaux du MSEJ, 1 bureau de district du ministère de l'Éducation, 3 conseils scolaires de district de langue française et 9 GSMR et CADSS.

Le réseau numéro 3 (Nord- Est) qui comprendrait 1 bureau régional du MSEJ, 1 bureau de district du ministère de l'Éducation, 3 conseils scolaires de district de langue française et 5 GSMR et CADSS.

Le réseau numéro 4 (Nord) qui comprendrait 1 bureau régional du MSEJ, 1 bureau de district du ministère de l'Éducation, 3 conseils scolaires de district de langue française et 7 GSMR et CADSS.

Les réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ devront élaborer un mandat (voir l'exemple à l'annexe 4). Cependant, comme les plans locaux de la Stratégie Meilleur départ doivent tenir compte des priorités de la population francophone, les réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ ne seront pas tenus d'élaborer un plan de la Stratégie Meilleur départ.

Figure 2 - Exemple d'un réseau régional de langue française de Meilleur départ



Composition et rôles

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les réseaux locaux de Meilleur départ et les réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ devront correspondre à la composition distincte de chaque collectivité. Étant donné que le caractère distinctif de la collectivité peut influencer sur la composition des réseaux, les personnes ou des représentants des programmes ou services suivants pourraient composer ces réseaux :

- Parents
- Programmes de compétences parentales
- Programmes de dépistage et d'intervention précoces
- Conseils scolaires de district
- Services de santé et de soins spécialisés (y compris les réseaux locaux d'intégration des services de santé)
- Programmes de soutien du revenu et de sécurité
- Services propres à la population
- Programmes de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants
- Services communautaires
- Décisionnaires ou bailleurs de fonds

Pour une analyse détaillée des services ou des organismes qui devraient faire partie des réseaux Meilleur départ, veuillez consulter l'étape 1.1. On trouvera également une description des rôles distincts de chacun des membres du réseau à l'annexe 3.

Le rôle du fournisseur de services ou de l'organisme particulier membre du réseau Meilleur départ demeure conforme aux exigences de leur bailleur de fonds respectif. La planification des services par le fournisseur ou l'organisme particulier devra correspondre au plan de mise en œuvre intégrée de la phase 1 du réseau, et s'en inspirer.

Responsabilité

Réseaux Meilleur départ

Les réseaux locaux de Meilleur départ seront responsables auprès du MSEJ de l'élaboration et de la surveillance du plan de mise en œuvre intégrée de la phase I. Ce plan assurera l'intégration de services subventionnés par un certain nombre de ministères différents et fournis par un certain nombre d'organismes différents. Cela signifie que l'intégration des services sera une **responsabilité conjointe** par tous les membres du réseau Meilleur départ qui veilleront à collaborer entre eux en vue de réaliser les objectifs de la Stratégie Meilleur départ.

Le réseau local de Meilleur départ a deux responsabilités principales :

- 1. Élaborer le mandat du réseau local*
- 2. Élaborer un plan intégré de mise en œuvre de la phase I*

Tous les membres du réseau doivent signer le mandat et le plan intégré de mise en œuvre de la phase I.

Membres des réseaux Meilleur départ

Certains membres auront une **responsabilité individuelle** concernant la planification et la mise en oeuvre des volets de Meilleur départ et devront s'assurer de la conformité au plan du réseau et du respect des exigences de leurs bailleurs de fonds.

Les membres du réseau soumettront leurs plans ou contrats de services à la table du réseau où ils seront partagés et intégrés au plan intégré de mise en œuvre de la phase 1. Durant ce processus, ils confirmeront également leur rôle par rapport à la stratégie Meilleur départ (par ex., fournir certains services par l'intermédiaire des carrefours de Meilleur départ, aiguillage vers d'autres services de Meilleur départ).

Les membres des réseaux ont aussi la responsabilité de s'acquitter de leurs fonctions. Les organismes qui signent le plan de Meilleur départ et obtiennent l'approbation de leur organe directeur (par ex., conseil, conseil d'administration, conseil de santé) devront ensuite rendre compte à leurs bailleurs de fonds du respect de leur engagement concernant leur rôle dans le cadre du plan. Par exemple, tous les contrats de services des organismes partenaires subventionnés par le MSEJ tiendront compte des éléments du plan intégré de mise en oeuvre de la phase I qui concernent l'organisme et son contrat de services avec le MSEJ.

Réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ

Le réseau régional de langue française de Meilleur départ est tenu d'élaborer un mandat et il conseillera et guidera les réseaux locaux de Meilleur départ afin de s'assurer que le plan local tient compte des besoins de la population de langue française.

GSMR/CADSS

Les responsabilités des GSMR/CADSS seront les suivantes :

1. Plan de transition de Meilleur départ de 2005-2006 – gérer le plan de transition de Meilleur départ qui comprend le plan d'infrastructure pour l'élargissement des services de garde. Le GSMR/CADSS sera chargé d'élaborer le plan de transition de Meilleur départ et d'accroître le nombre de places agréées comme il est décrit à la tâche 2 des présentes lignes directrices.
2. Plan intégré de mise en œuvre de la phase I à partir de 2006-2007 – planifier, en collaboration avec le réseau local de Meilleur départ, et mettre en oeuvre les volets relatifs à la garde d'enfants du plan intégré de mise en œuvre de la phase 1.
3. Plan de services de garde d'enfants qui incorpore les volets de Meilleur départ relatifs à la garde d'enfants – élaborer un plan de services de garde d'enfants qui décrit la planification et la gestion des services locaux de garde d'enfants.

Ce plan sera révisé et comprendra les volets de Meilleur départ relatifs à la garde d'enfants.

Le GSMR/CADSS consultera le réseau local et le réseau régional de langue française de Meilleur départ et leur communiquera périodiquement des mises à jour du plan de transition de Meilleur départ de 2005-2006.

Le conseil municipal approuvera le plan de transition et d'infrastructure et le plan de services de garde d'enfants comprenant les volets de Meilleur départ relatifs à la garde d'enfants avant de les soumettre à l'approbation du bureau régional du MSEJ.

Le plan de transition de Meilleur départ sera communiqué au réseau local de Meilleur départ à titre d'information supplémentaire qui servira à orienter l'élaboration du plan intégré de mise en œuvre de la phase I.

Les GSMR/CADSS collaboreront avec les réseaux locaux de Meilleur départ à l'élaboration du plan d'infrastructure pour l'expansion des services de garde qui sera conforme au plan intégré de mise en œuvre de la phase I et le complétera; par exemple, dans la mesure du possible, les GSMR/CADSS devraient chercher des solutions pour accroître les services de garde d'enfants dans les quartiers où se trouvent les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

De plus, les GSMR/CADSS, en collaboration avec les réseaux locaux de Meilleur départ, planifieront la mise en œuvre du volet relatif à la garde d'enfants du plan intégré de mise en œuvre de la phase I à partir de 2005-2006.

Programme « Bébés en santé, enfants en santé », Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs, Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et d'autres programmes pertinents

Les organismes responsables du Programme « Bébés en santé, enfants en santé », des programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs, des Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et d'autres programmes pertinents (par ex., services de santé mentale pour enfants) soumettront leurs plans courants de prestation de services au réseau local de Meilleur départ à titre d'information qui servira à orienter l'élaboration du plan de mise en œuvre intégrée de Meilleur départ. Chaque plan devrait être conforme au plan intégré de mise en œuvre de Meilleur départ et le compléter. Ces organismes partenaires trouveront des façons d'intégrer les objectifs de Meilleur départ à leurs plans actuels et futurs.

Les fournisseurs de services dans le cadre de ces programmes auront la responsabilité de planifier et de mettre en œuvre les éléments du plan intégré de mise en œuvre de la phase I qui se rapportent aux services qu'ils offrent à l'échelon local. En plus de la responsabilité locale, le MSEJ s'assurera, au moyen du processus de contrats de services, que ces fournisseurs respectent leur engagement à l'égard d'un plan local intégré de Meilleur départ.

Phases de planification et calendrier

Meilleur départ est une initiative ambitieuse et il faudra au moins dix ans pour en assurer une mise en œuvre complète. Le rythme de la mise en œuvre dépendra des fonds disponibles chaque année pour les services prévus. Meilleur départ comptera deux phases :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<p>Phase I</p> <p>Planification /mise en œuvre de certains volets de la Stratégie Meilleur départ dans toutes les collectivités (par ex., accroître les services de « Bébés en santé, enfants en santé », rétablir les niveaux des services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs, accroître les ressources pour besoins particuliers, accroître les services de garde d'enfants en dehors des heures de classe, particulièrement pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et étendre graduellement ces services aux enfants de la naissance à 4 ans.)</p> <p>Planification et mise en œuvre intégrale de la Stratégie Meilleur départ dans trois collectivités modèles (urbaine, rurale, francophone/du Nord)</p> <p>Élaborer une évaluation de l'état des revenus pour déterminer l'admissibilité aux subventions</p> <p>Élaborer un examen de santé du bébé à 18 mois</p> <p>Établir une ligne de base provinciale pour évaluer le degré de préparation des enfants à l'apprentissage au moyen de l'Instrument de mesure du développement du jeune enfant</p> <p>Élaborer un programme d'apprentissage préscolaire</p>										
	→									
	→									
	→									
	→									
	→									
	→									

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Élaborer un plan des ressources humaines pour appuyer Meilleur départ et assurer la qualité		→								
Établir l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance		→								
Phase II Planification et mise en œuvre intégrale de la Stratégie Meilleur départ dans toutes les collectivités										→

Mécanismes de soutien

La planification de la mise en oeuvre de Meilleur départ sera axée sur la collectivité. Pour orienter cette planification, les collectivités disposeront d'un certain nombre d'outils, notamment :

- l'Instrument de mesure du développement du jeune enfant (IMDJE), qui permettra de déterminer les secteurs et les quartiers où les besoins en matière de programmes et de services de développement des jeunes enfants sont grands;
- l'Inventaire des services communautaires (ISC), qui aidera les collectivités à réaliser l'intégration des services et à déceler les lacunes dans les services;
- d'autres outils ou information pertinente qui appuieront le processus de planification :
 - Lignes directrices sur la planification de la mise en oeuvre à l'intention des réseaux Meilleur départ;
 - Exigences pour les projets d'infrastructure dans le cadre de la Stratégie Meilleur départ;
 - des fonds destinés aux GSMR/CADSS pour appuyer la planification communautaire;
 - un financement pour la planification et la mise en œuvre des volets de la phase I dans toutes les collectivités;
 - un financement pour l'élaboration, l'intégration et la planification de la mise en œuvre intégrale de la Stratégie Meilleur départ dans les collectivités modèles;
 - des exemples de mandat;
 - un gabarit de planification (voir l'annexe 6).

Section 1

**Lignes directrices sur la
planification de la mise en œuvre
destinées à toutes les collectivités**

**Phase I de la Stratégie Meilleur
départ**

Planification de la mise en œuvre de la phase I

Tâches de planification : phase I

La phase I de la Stratégie Meilleur départ est cruciale pour établir les fondements nécessaires à sa mise en œuvre intégrale au cours des dix prochaines années. Cette première phase comporte les quatre tâches suivantes à l'échelle communautaire.

- Tâche 1** Constituer des réseaux Meilleur départ en s'appuyant sur les organismes de planification existants.
- Tâche 2** Établir un plan de transition pour accroître le nombre de places agréées dans les services de garde ainsi que les subventions accordées en 2005-2006, principalement pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et augmenter graduellement les places agréées et les subventions pour les enfants de la naissance à 4 ans.
- Tâche 3** Élaborer un plan intégré de mise en œuvre de la phase 1.
- Tâche 4** Dans le cas des collectivités modèles seulement : élaborer des plans en vue de la mise en œuvre intégrale de la vision de la Stratégie Meilleur départ.

Produits livrables clés et calendrier de planification de la phase I

Produit livrable	Responsabilité	Échéance
1. Réseau Meilleur départ (mandat et composition)	Réseau Meilleur départ	Le 30 septembre 2005
2. Plan de transition pour utiliser les places actuellement vacantes dans les services de garde d'enfants afin d'accroître le nombre de places destinées principalement aux élèves de la maternelle et du jardin d'enfants, augmentation graduelle des places agréées pour les enfants de la naissance à 4 ans et description des immobilisations requises pour les rénovations dans le but d'accroître le nombre de places d'ici 2005-2006 et d'appuyer les projets d'immobilisations des exercices ultérieurs qui peuvent commencer en 2005-2006.	GSMR/CADSS en collaboration avec les réseaux	Le 31 octobre 2005
3. Mise en œuvre intégrale du plan précisant la vision de la collectivité de la Stratégie Meilleur départ et échelonnement sur plusieurs années	Réseau Meilleur départ	Le 31 décembre 2005

Tâche 1 :

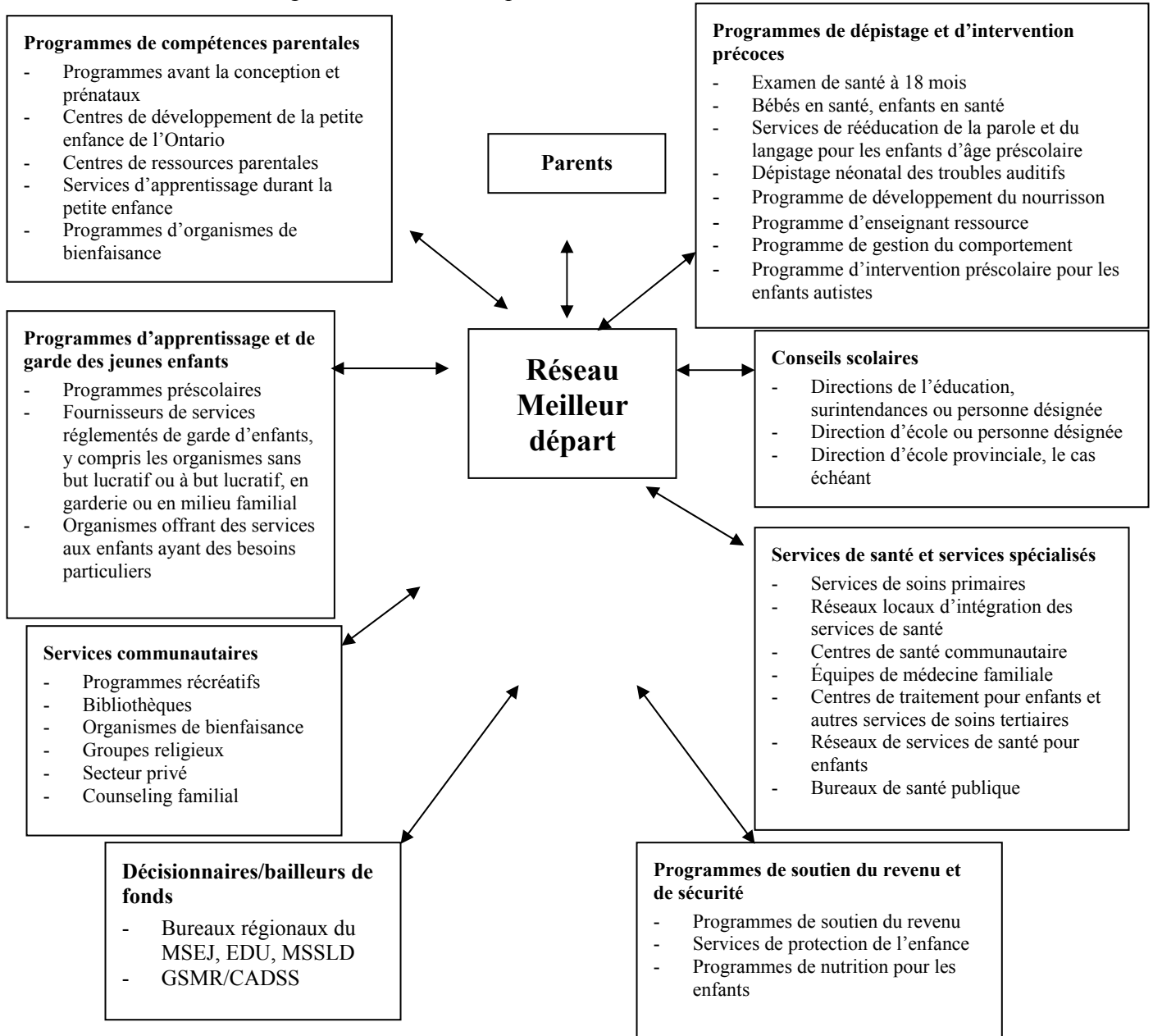
Constituer les réseaux Meilleur départ

La constitution des réseaux locaux et régionaux de langue française de Meilleur départ comporte les étapes décrites ci-après.

Étape 1.1 : Réunir les partenaires communautaires

La plupart des collectivités de l'Ontario comptent déjà des groupes qui sont chargés de planifier et de dispenser les services destinés à la petite enfance ou aux jeunes. Les GSMR/CADSS seront chargés de réunir les partenaires communautaires pour établir quelle table de planification communautaire existante pourrait constituer le réseau Meilleur départ (en y ajoutant des membres ou en élargissant le mandat du groupe au besoin). Compte tenu du nombre de groupes de planification qui existent dans les collectivités, il peut s'agir de l'occasion de regrouper ces organismes. Comme la phase I met l'accent sur l'élargissement des services de garde principalement destinés aux élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et l'augmentation graduelle du nombre de places destinées aux enfants de la naissance à 4 ans, les réseaux Meilleur départ couvriront le même territoire que les GSMR/CADSS. Comme on l'a indiqué précédemment, le territoire des quatre réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ sera plus étendu (voir l'annexe 1).

Les exemples de services ou d'organismes qui devraient faire partie des réseaux sont proposés dans le diagramme ci-dessous; toutefois, la composition du réseau doit tenir compte du caractère unique de la collectivité.



Si le groupe est trop grand ou si certains des membres ne peuvent pas participer aux réunions, les GSMR/CADSS peuvent envisager d'autres stratégies pour faire participer les partenaires communautaires au réseau, et notamment :

- la tenue d'une réunion avec un groupe de partenaires visant à leur demander de choisir parmi eux un représentant au sein du réseau;
- la création de groupes de travail plus petits qui participeront à la planification de divers volets de la Stratégie Meilleur départ.

Les organismes invités à participer à un réseau Meilleur départ devraient désigner un membre de leur personnel ou un représentant qui assistera aux réunions et qui facilitera la participation de cette personne (par ex., considérer le temps consacré aux activités du réseau comme des heures de travail, remplir leur engagement quant à la communication de l'information).

Étape 1.2 : Assurer la participation des parents et établir des partenariats avec eux

Ce sont les parents qui jouent le rôle le plus important dans le développement de leurs enfants et dans leur préparation à l'école. L'environnement que les parents créent et les choix qu'ils font à l'égard des activités d'apprentissage sont les facteurs qui influent le plus sur le développement des enfants. Les parents connaissent bien leurs enfants. Ils connaissent leurs forces et leurs styles d'apprentissage et ils sont des sources de conseils précieuses pour les services à l'enfance. Le succès de la Stratégie Meilleur départ est inextricablement lié à leur participation. Le réseau local ou le réseau régional de langue française de Meilleur départ cernerá les mécanismes auxquels il aura recours pour créer des partenariats solides et efficaces avec les parents. Il songera notamment à :

- nommer des représentants des parents pour faire partie du réseau
- demander aux parents de présider des sous-comités
- trouver des façons de faire participer des parents provenant d'un large éventail de

Stratégies pour assurer la participation des parents

Attribuer aux parents une proportion des postes au sein du réseau.

Communiquer avec les conseils de parents des écoles locales et d'autres groupes de parents pour trouver des parents qui seraient intéressés à participer au réseau.

Si le réseau sert une communauté linguistique ou ethnoculturelle particulière, demander aux dirigeants communautaires de signaler les parents qui pourraient parler au nom de leur collectivité.

Essayer de recruter des parents d'enfants ayant des besoins particuliers; ces parents sont souvent bien informés concernant les services, de même que les lacunes.

Organiser une réunion publique à l'école ou au centre communautaire de la localité pour discuter de la Stratégie Meilleur départ et du réseau.

Publier des annonces dans les journaux locaux ou placer des affiches dans les endroits fréquentés par les parents et leurs enfants.

Offrir une formation et une orientation aux parents qui aimeraient participer, mais qui n'ont pas d'expérience en matière de planification.

Organiser les réunions à des moments qui conviennent aux parents.

Rembourser aux parents leurs frais de garde d'enfants et de transport pour leur permettre d'assister aux réunions.

Trouver des solutions innovatrices pour faciliter la participation des parents dans les régions rurales. (par ex., vidéoconférence).

Trouver des façons de surmonter les obstacles linguistiques pour communiquer efficacement avec les parents (par ex., éviter le jargon).

- collectivités et de milieux socio-économiques
- consulter les parents sur les endroits où ils préféreraient que les programmes soient offerts ainsi que sur les services qui pourraient être logés au même endroit
- faire participer les parents à la planification des services ou à des groupes consultatifs
- faire participer les parents au contrôle et à l'évaluation des services
- créer des groupes de soutien parentaux qui mènent leurs activités dans les carrefours sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants
- consulter les parents sur le genre de renseignements dont ils ont besoin concernant les services offerts dans le cadre de la Stratégie Meilleur départ et sur la façon dont ils souhaitent les recevoir
- leur fournir des occasions de bénévolat.

Étape 1.3 : Donner un aperçu de la Stratégie Meilleur départ

Les GSMR/CADSS, avec l'appui du bureau régional, donneront un aperçu de la Stratégie Meilleur départ précisant :

- la vision et les objectifs
- les différents volets
- la nature à long terme de la Stratégie Meilleur départ, sa mise en œuvre échelonnée et l'ordre proposé d'exécution de chaque volet
- l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de services intégrés qui répondent aux besoins de la collectivité
- le rôle du réseau Meilleur départ et des personnes qui le composent
- les tâches à exécuter durant la phase I, les échéances ainsi que les produits livrables du réseau.

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse fournira des diapositives et des documents d'information qui pourront être utilisés pour présenter l'initiative. Le personnel du bureau régional prêtera son concours lors de la présentation et pourra répondre aux questions portant sur l'initiative et sa mise en œuvre.

Étape 1.4 : Élaborer le mandat du réseau

Les membres du réseau Meilleur départ doivent s'entendre sur leur mandat. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse recommande que le mandat du réseau comporte au moins les éléments suivants :

- les tâches à exécuter au cours de la phase I
- les échéanciers pour ces tâches
- les critères à respecter pour que le réseau soit inclusif et représentatif des enfants et de leurs parents (par ex., enfants ayant des besoins particuliers, communautés ethnoculturelles) et de la gamme de services pour les jeunes enfants
- les rôles et les responsabilités.

Il convient de signaler que les réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ devront élaborer un mandat qui correspondra à leur rôle.

On trouvera à l'annexe 4 des exemples de mandat de réseaux locaux et de réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ.

Les collectivités peuvent aussi ajouter d'autres éléments au mandat en fonction de leurs besoins particuliers.

Le mandat doit être signé par des représentants des organismes suivants : GSMR/CADSS, bureau régional du MSEJ, bureaux de district du ministère de l'Éducation, les conseils scolaires de district visés¹ et les bureaux de santé publique.

Étape 1.5 : Établir une responsabilité claire

- Veuillez consulter la section intitulée « Responsabilité » à la page 22.

Étape 1.6 : Décrire le réseau Meilleur départ

Le réseau Meilleur départ soumettra une lettre au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse dans laquelle il décrira le réseau et précisera notamment :

- son mandat
- la façon dont il représente tous les services ou organismes qui devraient participer à l'élaboration d'une stratégie d'apprentissage et de garde des jeunes enfants
- les mécanismes auxquels il aura recours pour assurer l'établissement de responsabilités conjointes et individuelles claires
- son engagement en matière de respect des échéances prévues pour la mise en œuvre de la phase I de la stratégie.

Remarque : Les bureaux régionaux du MSEJ sont chargés d'examiner et d'approuver la composition et le mandat du réseau Meilleur départ.

¹ La référence aux conseils scolaires comprend les administrations scolaires.

Tâche 2 : Établir un plan de transition pour accroître le nombre de places agréées dans les services de garde ainsi que les subventions accordées en 2005-2006, particulièrement pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et augmenter graduellement les places agréées et les subventions pour les enfants de la naissance à 4 ans

La priorité de la Stratégie Meilleur départ est d'accroître le nombre de places agréées dans les services de garde d'enfants (en garderie et en milieu familial) pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants en dehors des heures de classe, d'augmenter graduellement les places agréées et les subventions pour les enfants de la naissance à 4 ans et d'améliorer la capacité de la collectivité d'offrir des services de garde. La façon la plus efficace d'atteindre ces objectifs est à la fois de combler les places vacantes et de créer de nouvelles places (en garderie et en milieu familial). Cette responsabilité appartiendra aux GSMR/CADSS.

Certaines collectivités de l'Ontario peuvent compter un certain nombre de places non utilisées dans leurs programmes de garde d'enfants qui pourraient servir à fournir des services de garde à davantage de familles. Certains programmes de services de garde seront aussi en mesure d'accroître rapidement et facilement le nombre de places qu'ils peuvent offrir. Cette tâche comporte les étapes décrites ci-après.

Étape 2.1 : Évaluer les besoins en matière de services de garde en dehors des heures de classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et les enfants de la naissance à 4 ans

Au moyen de l'Instrument de mesure du développement du jeune enfant (IMDJE)* et de l'Inventaire des services communautaires (ISC) ainsi que d'autres données portant sur les besoins de la population, les GSMR/CADSS évalueront les besoins de la collectivité en matière de services de garde en dehors des heures de classe, particulièrement pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et les enfants de la naissance à 4 ans. Il s'agira par conséquent d'établir le nombre d'enfants qui :

- sont inscrits à la maternelle et au jardin d'enfants;
- sont âgés de 4 ans et moins;
- reçoivent des services formels de garde (en garderie ou en milieu familial);
- reçoivent des services informels de garde si ces services sont subventionnés (pour les participants d'Ontario au travail) et disponibles;
- ne reçoivent aucun type de services de garde, mais qui s'inscriraient à des services de garde.

L'évaluation des besoins en matière de services de garde d'enfants comportera également l'analyse des tendances démographiques dans le secteur (par ex., la composition des groupes d'âge, le taux de natalité, les données sur l'immigration). Le réseau Meilleur départ devrait également évaluer les besoins concernant les

L'Instrument de mesure du développement du jeune enfant (IMDJE) est une brève liste de vérification, d'utilisation facile, mise au point en 1997 par l'Offord Centre for Child Studies de l'Université McMaster et la Hamilton Health Sciences Corporation. Les enseignants administrent cet instrument représentatif aux enfants inscrits à la maternelle et au jardin d'enfants pour évaluer leur développement au plan physique, social, affectif et langagier et au plan des communication (c.-à-d., leur degré de préparation à l'apprentissage à la 1^{re} année).

Les collectivités, appuyées par les conseils scolaires, peuvent utiliser les données provenant de l'IMDJE pour évaluer la préparation à l'apprentissage (p. ex., la capacité de composer avec de nouvelles expériences, la capacité d'agir de façon coopérative) des groupes d'enfants et le besoin de programmes d'apprentissage destinés aux jeunes enfants. En analysant les données obtenues sur plusieurs années, les collectivités peuvent établir si les programmes d'apprentissage des jeunes enfants améliorent la préparation à l'école.

L'inventaire des services communautaires est un outil de collecte de données conçu pour aider les collectivités à recueillir des renseignements sur les services disponibles et sur l'endroit où ils sont situés et cerner les lacunes à cet égard.

* *Note: Certaines collectivités utilisent déjà l'IMDJE. L'outil est mis en œuvre dans l'ensemble de la province dans le but d'établir une ligne de base provinciale pour évaluer le degré de préparation des enfants à l'apprentissage à l'école et pour aider les collectivités dans leur processus de planification. Le MSEJ fournira davantage d'information à cet égard.*

services de garde pour les enfants ayant des besoins particuliers ainsi que les programmes qui faciliteront l'entrée de ces enfants à l'école.

Contexte francophone

Le programme du jardin d'enfants est offert à plein temps dans tous les conseils scolaires de district de langue française de la province. Le programme de la maternelle est aussi offert à plein temps dans les conseils scolaires de district de langue française de l'Ontario, sauf dans la région de l'Est où il est combiné avec un programme de développement et d'apprentissage orienté vers le jeu. Ces programmes, sans frais pour les parents, sont subventionnés par les conseils scolaires et offerts selon le calendrier scolaire.

Les conseils scolaires de district de langue française ont décidé d'offrir à plein temps les programmes de la maternelle et du jardin d'enfants, considérant que cet investissement est essentiel pour assurer le succès des élèves de langue française dans un cadre minoritaire.

Dans ce contexte, les étapes recommandées de la Stratégie Meilleur départ à l'intention de la population de langue française (de même que des conseils scolaires de district de langue anglaise qui offrent aussi à plein temps les programmes de la maternelle et du jardin d'enfants) sont les suivantes :

- accroître le nombre de places réglementées de garde d'enfants et les subventions pendant les heures avant 8 h 30 et après 15 h 30 pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et, à plein temps, pour les enfants de 4 et 5 ans pendant les mois d'été;
- faire fonds sur les programmes existants et investir en augmentant le nombre de places réglementées de garde d'enfants et les subventions pour les enfants de la naissance à 4 ans.

Ainsi, les enfants qui participent aux programmes réglementés de garde d'enfants de langue française acquerront les connaissances linguistiques nécessaires et seront mieux préparés à apprendre au moment d'entrer à la maternelle dans une école de langue française; ils auront par conséquent de meilleures chances de réussir à l'école.

Contexte autochtone

Les mécanismes de soutien de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants seront offerts aux enfants autochtones, qu'ils vivent dans une réserve ou à l'extérieur, dans les collectivités locales de l'ensemble de la province. Les besoins des enfants et des parents autochtones seront pris en considération dans la planification et la mise en œuvre locales de la Stratégie Meilleur départ. On s'attend à ce que le processus de planification tienne compte des besoins des collectivités autochtones. À cette fin, il importe que ces collectivités participent à la planification.

Les présentes lignes directrices traitent de l'approche provinciale selon laquelle nous fournirons des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans

les collectivités hors réserve. Le MSEJ poursuivra les activités concernant les collectivités de Premières nations ou dans les réserves lorsque la directive fédérale en matière d'investissement sera communiquée.

Enfants ayant des besoins particuliers

La Stratégie Meilleur départ préconise l'intégration des enfants qui ont des besoins particuliers à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre. Le plan de transition et le plan intégré de mise en œuvre de la phase I devraient décrire comment ces enfants auront accès aux services offerts dans le cadre d'un système intégré de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Étape 2.2 : Établir la capacité actuelle de la collectivité de fournir des services de garde aux élèves de la maternelle et du jardin d'enfants ainsi qu'aux enfants de la naissance à 4 ans

En s'appuyant le plus possible sur les données qui existent déjà sur les programmes de garde mis en œuvre dans la collectivité, les GSMR/CADSS, en collaboration avec le réseau Meilleur départ, établiront le nombre de places vacantes dans les services de garde agréés actuels (sans but lucratif ou à but lucratif) qui pourraient être comblées si ces places étaient subventionnées, ainsi que la capacité actuelle du système d'accroître rapidement le nombre de places.

Étape 2.3 : Déterminer, par ordre de priorité, les programmes ou les places qui seront subventionnés

Les GSMR/CADSS élaboreront un plan en vue d'utiliser la capacité autorisée, et établiront, par ordre de priorité, le nombre de programmes ou de sites et le nombre de places qui seront subventionnées. La priorité devrait être accordée aux programmes qui sont situés dans les écoles. Le MSEJ favorise les services de garde sans but lucratif situés dans des écoles. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, ont élaboré la politique *Les écoles d'abord* selon laquelle les réseaux Meilleur départ doivent considérer les écoles comme premier choix d'emplacement pour ce qui est de l'augmentation du nombre de places de garde ou pour les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (voir l'annexe 2). La décision d'accroître les places de garde dans les écoles sera dictée par le nombre de places disponibles et les besoins de la collectivité. Comme les collectivités n'ont peut-être pas toutes cette possibilité, elles pourront augmenter le nombre de places de garde dans d'autres endroits, par exemple des garderies à proximité des écoles. Dans le cas où les nouvelles places de garde ne seraient pas situées dans une école, le plan de la collectivité doit expliquer pourquoi l'école n'était pas un emplacement approprié et comment les liens des programmes avec l'école élémentaire ou un groupe d'écoles seront maintenus.

À cette fin, les GSMR/CADSS collaboreront avec les conseils scolaires de district et d'autres programmes de garde d'enfants existants en vue de cerner et de

résoudre les questions relatives aux places de garde et d'autres questions, notamment :

- le processus d'intégration des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, comme les garderies et les programmes de la maternelle et du jardin d'enfants, dans une école ou un groupe d'écoles existant;
- la capacité des emplacements proposés de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les garderies* et de la *Loi sur l'éducation* (ex., locaux, nombres);
- les frais d'occupation supplémentaires que les écoles et d'autres emplacements pourraient encourir en offrant un plus grand nombre de places de garde (ex., électricité, chauffage, services d'entretien);
- le droit au maintien dans les lieux pour les programmes de garderie (par ex., le plafonnement de l'effectif d'une classe élémentaire peut restreindre les places supplémentaire dans les écoles; les répercussions sur les places de garde lorsque les écoles sont confrontées aux pressions liées aux inscriptions accrues);
- les répercussions possibles sur le besoin de services de transport (ex., service d'autobus);
- les répercussions possibles sur les programmes de garde d'enfants réglementés existants dans la collectivité (p. ex., si toutes les nouvelles places sont ajoutées dans un ou deux endroits, cela pourrait attirer les enfants inscrits dans d'autres programmes de la collectivité et nuire à la vitalité de ces programmes).

Les GSMR/CADSS établiront aussi le montant des subventions nécessaires en fonction des nouvelles places créées.

Étape 2.4 : Élaborer un plan d'infrastructure pour la rénovation ou la création de nouvelles places de garde d'enfants

Le plan de transition et d'infrastructure de Meilleur départ comprendra des plans visant à accroître le nombre de places de garde pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants, ainsi que des plans qui permettront de définir le besoin de croissance modérée dans l'ensemble du système des services de garde destinés aux enfants de la naissance à 4 ans. Dans les deux cas, le plan indiquera les emplacements à rénover ou à construire conformément à la politique *Les écoles d'abord* concernant les deux groupes d'âge, les coûts de chaque projet d'infrastructure et le délai d'exécution des projets relatifs à chaque groupe d'âge.

Le plan de transition et d'infrastructure de Meilleur départ décrit les besoins en infrastructure nécessaire pour effectuer les rénovations et satisfaire aux exigences relatives aux constructions neuves en vue de la création de nouvelles places de garde en 2005-2006. Le plan comprendra également les projets des exercices ultérieurs, ainsi que les projets qui débiteront en 2005-2006 et qui seront opérationnels en 2006-2007 et après (voir les Exigences pour les projets d'infrastructure dans le cadre de la Stratégie Meilleur départ). De plus, les GSMR/CADSS doivent déterminer les emplacements où les nouvelles places de

garde seront créées et collaborer avec le réseau Meilleur départ en vue d'incorporer le plan de transition de Meilleur départ (qui comprend le plan d'infrastructure) au plan intégré de mise en œuvre de la phase I. Ce plan précisera les endroits où les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants pourront être créés et intégrés en 2005-2006 et après.

Tâche 3 : Élaborer un plan intégré de mise en œuvre de la phase I

La mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ sera échelonnée sur au moins dix ans. On demandera aux collectivités chaque année d'élaborer ou de mettre à jour un plan d'une année sur l'autre, portant sur la mise en œuvre de divers volets de Meilleur départ. À titre d'exemple, au cours de la phase I, on demande aux collectivités de mettre sur pied des services de garde en dehors des heures de classe en donnant la priorité aux élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et en prévoyant une augmentation graduelle pour les enfants de la naissance à 4 ans, d'élaborer des plans en vue de la création de carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants et d'améliorer les services de dépistage et d'intervention précoces. Les volets de la Stratégie Meilleur départ devant être mis en œuvre chaque année seront choisis en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris les orientations du ministère, les priorités établies par les collectivités, les expériences tirées des collectivités modèles et les fonds disponibles.

Bien que la Stratégie Meilleur départ ne sera pas pleinement mise en œuvre avant plusieurs années, on demande aux réseaux créés dans le cadre de la stratégie de commencer leur travail en élaborant une ébauche de la vision ou du plan de mise en œuvre pour se faire une idée de la façon dont la stratégie se présenterait dans leur collectivité, une fois mise en œuvre. Cette tâche comporte les étapes décrites ci-après.

Étape 3.1 : Expliquer les besoins de la collectivité en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Au moyen des données existantes (p. ex., Inventaire des services communautaires, évaluations des besoins, résultats de l'Instrument de mesure du développement du jeune enfant et données du Conseil de développement social), le réseau Meilleur départ expliquera et évaluera le besoin de la collectivité en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Cette explication comprendra les éléments suivants :

- un inventaire des organismes offrant des services pour les enfants de la naissance à 6 ans et leurs parents ainsi que le type de services ou de fonctions qu'ils offrent, y compris les programmes de garde d'enfants, de dépistage et d'intervention précoces, de santé publique, de nutrition, de compétences parentales et d'apprentissage pour enfants d'âge préscolaire (capacité actuelle de la collectivité)

- une analyse et un inventaire des services de garde offerts dans la collectivité
- les quartiers comptant un nombre important de familles dont les enfants risquent de connaître des problèmes de développement
- la population de ces quartiers (p. ex., taille, situation socio-économique, langue, culture)
- toute lacune relative aux programmes existants (p. ex., les régions ou les populations sont mal servies, les francophones, les autochtones)
- le type de services nécessaires pour répondre aux besoins (p. ex., services de compétences parentales, services d'intervention précoce, services d'apprentissage pour enfants d'âge préscolaire, services de garde d'enfants, les programmes pour les enfants ayant des besoins particuliers).

Étape 3.2 : Élaborer un plan en vue de la création de carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants

Emplacement des carrefours

En fonction de l'évaluation des besoins, les réseaux établiront le nombre approprié de carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants qui devraient être créés dans la collectivité ainsi que leur emplacement. Le nombre de carrefours variera dans les différentes régions de la province. À titre d'exemple, un réseau Meilleur départ situé en milieu urbain peut décider de créer un carrefour pour un groupe de quatre à cinq écoles élémentaires. Dans les régions rurales ou du Nord, il peut être plus logique que chaque école soit un carrefour parce qu'elle desservira une région géographique plus vaste.

Aux termes de la politique *Les écoles d'abord*, les réseaux doivent considérer en premier lieu les emplacements qui sont ou qui pourraient être situés **dans une école nouvelle ou existante**.

Si l'école n'est pas un emplacement approprié pour les raisons suivantes :

- les besoins des familles – proximité de secteurs de la collectivité où les besoins en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont élevés;
- les locaux -- les locaux ne conviennent pas pour la prestation de services;
- l'accessibilité -- pour les familles et les enfants ayant une déficience physique, développementale ou cognitive ou d'autres déficiences;
- la sécurité;
- l'incapacité d'offrir des services pouvant répondre aux besoins des populations autochtones et ethnoculturelles, le cas échéant;

les collectivités pourront, dans ce cas, déterminer d'autres emplacements qui sont à proximité ou à l'intérieur d'un groupe d'écoles par exemple, une garderie, un Centre de développement de la petite enfance, un centre communautaire, etc.

Si les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants ne sont pas situés dans des écoles qui offrent un programme de maternelle et de jardin d'enfants, le plan de Meilleur départ doit expliquer comment les endroits choisis seront reliés aux programmes scolaires et la raison pour laquelle ces écoles n'étaient pas un emplacement approprié. Dans certaines collectivités, il peut être logique de créer des places dans des programmes de garde d'enfants en milieu familial situés à proximité d'écoles.

En choisissant l'emplacement des carrefours, le réseau Meilleur départ devrait tenir compte des points suivants :

- le droit au maintien dans les lieux pour les programmes de garderie (par ex., le plafonnement de l'effectif d'une classe élémentaire peut restreindre les places supplémentaire dans les écoles; les répercussions sur les places de garde lorsque les écoles sont confrontées aux pressions liées aux inscriptions accrues);
- les frais d'occupation supplémentaires que les écoles et d'autres emplacements pourraient encourir en offrant un plus grand nombre de places de garde (ex., électricité, chauffage, services d'entretien, services informatiques);
- les répercussions possibles sur les besoins de services de transport des familles pour se rendre aux carrefours (ex., services d'autobus).

Établir les services devant être offerts dans les carrefours ainsi que les mécanismes favorisant l'intégration des services

Le réseau Meilleur départ déterminera les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui seront offerts dans chaque carrefour. La gamme de services peut varier d'une collectivité à l'autre ainsi que d'un carrefour à l'autre, en fonction des besoins de la collectivité ainsi que de l'endroit où les services existants sont offerts. À titre d'exemple, un réseau peut décider que le carrefour offrira des services d'examen de la santé des nourrissons et un autre, de diriger les familles vers les cliniques les plus proches pour ces services. Tous les services n'ont pas à être offerts dans les carrefours eux-mêmes. Les carrefours pourraient ainsi coordonner la prestation de certains services qui seraient offerts dans des bureaux communautaires secondaires. **Le MSEJ s'attend, au minimum, à ce que les services offerts par l'intermédiaire des carrefours comprennent des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants comportant des services de garde pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et pour les enfants de la naissance à 4 ans et des programmes de compétences parentales.**

Le réseau Meilleur départ déterminera aussi les services spécialisés qui seront reliés aux carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, les mécanismes pour aider les familles à avoir accès à ces services et les stratégies en vue d'encourager l'intégration des services pour enfants dans la collectivité.

Les services offerts par l'intermédiaire des carrefours continueront d'être financés de la façon habituelle (p. ex., les programmes de compétences parentales par les Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et les programmes de

santé publique par les bureaux de santé publique). Le MSEJ encourage les collectivités à trouver des façons d'appuyer la prestation de services intégrés.

Étape 3.3 : Élaborer un plan en vue de la mise sur pied à compter de 2006-2007 de services de garde en dehors des heures de classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et les enfants de la naissance à 4 ans.

L'accès à des services de garde de qualité en dehors des heures de classe, en garderie ou en milieu familial, pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et pour les enfants de la naissance à 4 ans est la première initiative de la Stratégie Meilleur départ qui sera mise en œuvre dans l'ensemble de la province. Le plan de transition – qui prévoit l'utilisation de la capacité *actuelle* du système de garde d'enfants d'augmenter le nombre de places agréées et les subventions pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et les enfants de la naissance à 4 ans (voir l'étape 2) en 2005-2006 – contribuera à aider un plus grand nombre de familles. Cependant, il faut faire plus pour assurer aux familles et aux enfants l'accès à un service de garde de qualité, s'ils choisissent ce service. Lorsque la capacité actuelle sera utilisée, les réseaux Meilleur départ, par l'intermédiaire des GSMR/CADSS, devront entreprendre la création de *nouvelles* places qui seront conformes aux plans de garde d'enfants actuels des GSMR/CADSS.

Déterminer les endroits où de nouvelles places pourraient être ajoutées ou créées en garderie ou en milieu familial

Au moyen des données provenant de l'Instrument de mesure du développement du jeune enfant et de l'Inventaire des services communautaires ainsi que d'autres données portant sur les besoins de la population, le réseau Meilleur départ, en collaboration avec les GSMR/CADSS, déterminera tous les endroits (en garderie et en milieu familial) où des services de garde en dehors des heures de classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et les enfants de la naissance à 4 ans pourraient être ajoutés ou créés à compter de 2006-2007. *Remarque : ces places s'ajouteraient à celles qui ont été comblées ou créées dans le cadre de l'étape 2 du plan de transition.*

Veillez consulter l'étape 3.2 concernant les emplacements prévus par la politique *Les écoles d'abord*.

Pour chaque endroit prévu dans le plan, le réseau indiquera le nombre de nouvelles places qui seront créées au cours des trois prochaines années ainsi qu'une estimation des subventions nécessaires (p. ex., nombre de places subventionnées intégralement ou partiellement, nombre de familles bénéficiant d'une subvention).

Dans le cadre du plan, le réseau indiquera aussi le nombre de places qu'il faudrait créer (dans les années subséquentes) pour répondre aux besoins de la collectivité.

Élaborer un plan d'infrastructure prévoyant les travaux de modernisation, de rénovation et de construction nécessaires pour la création de nouvelles places de garde d'enfants

Le réseau Meilleur départ, par l'intermédiaire des GSMR/CADSS et, dans certains cas, des conseils scolaires, déterminera les travaux de modernisation et de rénovation, les améliorations à apporter aux immobilisations ainsi que les nouvelles constructions nécessaires pour offrir des services de garde de qualité dans les endroits proposés. Le réseau fournira aussi un plan de travail comportant un calendrier et le coût estimatif des améliorations apportées aux immobilisations ou des nouvelles constructions.

Le MSEJ a élaboré les Exigences pour les projets d'infrastructure dans le cadre de la Stratégie Meilleur départ pour aider les collectivités à faire ce travail. Veuillez noter que les exploitants sans but lucratif de même que les exploitants à but lucratif sont admissibles aux subventions de fonctionnement. Seuls les exploitants sans but lucratif sont admissibles aux subventions d'infrastructure. Conformément à la politique *Les écoles d'abord*, le MSEJ encourage l'expansion des services de garde d'enfants offerts dans des écoles par le secteur sans but lucratif.

Cerner les besoins en ressources humaines ainsi que tous les autres besoins

Accroître le nombre de places de garde créera un besoin en professionnels des services de garde compétents. Le réseau Meilleur départ déterminera si la collectivité compte les professionnels voulus et évaluera le nombre d'employés supplémentaires que les garderies et les services de garde d'enfants en milieu familial devront recruter pour répondre à la demande accrue de services de garde.

Élaborer un budget pour les nouveaux programmes de services de garde et les programmes élargis

Les GSMR/CADSS fourniront un budget de fonctionnement annuel prévu pour les places de garde agréées supplémentaires (en garderie et en milieu familial) pour les trois premières années, en fonction du nombre de places qui seront ajoutées et des subventions accordées chaque année. Ce budget tiendra compte des fonds disponibles et des exigences fixées par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse dans les contrats de services de garde.

Étape 3.4 : Plan intégré visant à améliorer les programmes de dépistage et d'intervention précoces

Au cours de la phase I, le MSEJ a accru le financement des programmes existants de dépistage et d'intervention précoces (p. ex., programme « Bébés en santé, enfants en santé » et Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs) afin de rétablir les niveaux de service antérieurs et à permettre aux programmes d'atteindre leurs objectifs. Les bureaux de santé publique et les Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs se chargeront de la planification et de la mise en œuvre de ces volets de la Stratégie Meilleur départ et

ils collaboreront avec les réseaux à l'intégration de ces services au plan global de la Stratégie Meilleur départ. Dans le cadre de l'expansion du système de garde d'enfants, les fonds accordés en vertu de la *Loi sur les garderies* aux ressources pour besoins particuliers ont aussi été accrus. En plus des améliorations apportées à ces programmes de dépistage et d'intervention précoces, le MSEJ travaille avec des fournisseurs de soins primaires et des spécialistes du développement de l'enfant dans le but de trouver des stratégies qui donneront aux familles un accès plus constant aux services de dépistage des troubles du développement pour tous les enfants de 18 mois.

Expliquer comment les fonds d'accroissement ou de rétablissement des services seront utilisés pour réaliser les objectifs provinciaux

Dans le cadre de leurs plans, les bureaux de santé publique et les Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs expliqueront comment ils utiliseront les fonds de rétablissement qui leur seront accordés pour atteindre les objectifs fixés par la province pour ces programmes. Les fournisseurs de services expliqueront aussi les stratégies auxquelles ils auront recours pour combler l'écart entre le nombre de familles qui reçoivent ces services maintenant et les objectifs provinciaux (p. ex., les programmes de sensibilisation exécutés dans les hôpitaux dans le but d'encourager les nouvelles mères à subir des examens de dépistage prénataux). Cette information figurera dans le plan de mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ.

Expliquer comment le programme « Bébés en santé, enfants en santé », les Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs et les ressources pour besoins particuliers dans les services de garde réglementés seront offerts et comment ils s'intégreront aux services offerts par les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants du quartier

Ces services essentiels de dépistage et d'intervention précoces continueront d'être dispensés par le personnel des programmes susmentionnés en collaboration avec un réseau d'autres fournisseurs de soins et de spécialistes (p. ex., médecins, programmes prénataux, sages-femmes, hôpitaux, spécialistes de la santé mentale). Si certains de ces services peuvent être offerts dans les carrefours situés dans les quartiers, d'autres continueront d'être offerts dans d'autres endroits dans la collectivité. Chacun de ces programmes fournira une description des services offerts, y compris ceux qui pourraient être dispensés dans les carrefours du quartier, ainsi qu'un plan de la mise en œuvre de tout changement.

Le plan de mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ expliquera comment et où le programme « Bébés en santé, enfants en santé », les Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs et le programme de développement du nourrisson seront offerts et comment ils s'intégreront aux services dispensés par les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants situés dans les quartiers (p. ex., les ententes de services conclues entre les carrefours et les bureaux de santé publique pour que certains services de dépistage et autres interventions soient offerts sur place un certain nombre de jours par semaine).

Étape 3.5 : Présenter la vision à plus long terme concernant la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ

Au cours de la phase I, les collectivités mettront l'accent sur la mise en œuvre de services de garde en dehors des heures de classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et les enfants de la naissance à 4 ans, l'aide à l'amélioration des principaux programmes de dépistage et d'intervention précoces et à la création des carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Bien que certains volets de la Stratégie Meilleur départ ne seront mis en œuvre que plus tard, le ministère voudrait connaître dès maintenant les besoins futurs des collectivités.

Pour faciliter la planification de la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ, le réseau présentera sa vision à long terme, et notamment :

- le besoin de divers services offerts dans le cadre de la stratégie dans la collectivité (p. ex., le besoin de programmes de compétences parentales, la demande prévue concernant les services de garde en dehors des heures du programme d'apprentissage préscolaire pour les enfants inscrits à ce programme)
- l'ordre dans lequel il souhaite voir mis en œuvre d'autres volets de la Stratégie Meilleur départ en fonction des besoins et des capacités de la collectivité
- les stratégies d'intégration des programmes et des services
- la forme que prendra le système Meilleur départ lorsque sa mise en œuvre sera intégrale.

Étape 3.6 : Cerner les obstacles à la mise en œuvre de Meilleur départ ainsi que les stratégies pour les surmonter

Lors de l'élaboration de sa vision de la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ dans sa collectivité, le réseau cernera les défis que pose la mise en œuvre, et notamment :

- le manque de locaux appropriés à certains endroits
- la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation dans les locaux disponibles
- les défis que pose l'intégration des programmes et des services
- les difficultés liées à l'éloignement géographique et aux transports
- le manque de moyens pour mettre en œuvre certains volets de la stratégie (p. ex., manque de ressources humaines et de technologie).

Le réseau proposera aussi des stratégies pour surmonter ces obstacles. Cette information aidera le ministère à planifier la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ dans l'ensemble de la province.

Section 2

Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des trois collectivités modèles

Remarque : Cette partie est incluse dans le présent document afin que tout le monde comprenne la planification de la mise en œuvre par les collectivités modèles.

Lignes directrices sur la planification de la mise en œuvre à l'intention des collectivités modèles

Qu'entend-on par collectivités modèles Meilleur départ?

Au début de 2005, le MSEJ a choisi trois collectivités qui recevront un financement pour mettre en œuvre intégralement la vision de la Stratégie Meilleur départ d'ici à 2007-2008 (Hamilton Est, collectivités rurales de Lambton/Chatham-Kent et Timiskaming). L'expérience de ces collectivités modèles fournira des renseignements vitaux pour orienter la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ à l'échelle de la province au cours des dix prochaines années. Voici les objectifs des collectivités modèles :

- montrer comment le continuum complet de services de la Stratégie Meilleur départ peut déboucher sur des résultats positifs pour les enfants
- donner l'occasion d'évaluer les principaux volets de la Stratégie Meilleur départ avant de les mettre en œuvre à l'échelle de la province
- définir les pratiques exemplaires afin d'aider d'autres collectivités, en particulier celles qui risquent d'éprouver des problèmes de mise en œuvre. Par exemple, les collectivités rurales devront relever des défis uniques dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ, y compris les longues distances entre le domicile des parents, le travail, l'école et les services de garde d'enfants, la taille plus petite des écoles, le nombre plus restreint de garderies et les parents qui travaillent sur des quarts de travail ou de façon saisonnière. Le plan expliquera comment une collectivité rurale peut mettre en œuvre la vision de la Stratégie Meilleur départ, compte tenu de ces défis.

Comment les collectivités modèles mettront-elles en œuvre la Stratégie Meilleur départ?

Pour aider les collectivités modèles à mettre en œuvre le modèle de carrefour intégré Meilleur départ, on les « exemptera » de certaines exigences actuelles en matière de financement, de règlements et de mandat. On leur demandera également de s'appuyer sur les partenariats, programmes et structures de planification existants.

Les collectivités modèles de la Stratégie Meilleur départ créeront des carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants dans les quartiers, qui réuniront en un seul endroit des services de garde de qualité, un programme préscolaire, la maternelle et le jardin d'enfants, des programmes de compétences parentales, des Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario, des infirmières de santé publique, des programmes de petit déjeuner et de nutrition et un accès à un soutien spécialisé. Ces carrefours établiront des liens directs et bien organisés avec les Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs et des Services de santé mentale pour enfants. Le dépistage et l'évaluation des enfants ayant des troubles de la communication ou des troubles sociaux et affectifs devraient se faire au carrefour de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants et, le cas échéant, les interventions devraient se faire au sein du carrefour. Le carrefour de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants établira également des liens explicites et directs avec des centres de traitement pour enfants et des sociétés d'aide à l'enfance, pour veiller à ce que les enfants et les familles qui ont besoin d'une aide spécialisée supplémentaire la reçoive ou pour que les familles qui se prévalent de ces services puissent bénéficier des programmes offerts au carrefour de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Ces carrefours offriront des services et des programmes selon des méthodes et des horaires qui conviennent aux besoins des parents : ils doivent avoir des heures d'ouverture souples et ne pas être simplement ouverts de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Comme il est énoncé dans la politique *Les écoles d'abord* (voir l'annexe 2), l'emplacement idéal du carrefour serait une école élémentaire. Au sein de chaque quartier ou groupe d'écoles, il y aura un carrefour principal qui offrira tout l'éventail des fonctions et qui sera directement relié à chaque école de la région. Ce carrefour principal offrira le soutien nécessaire à l'adoption d'une approche intégrée et uniforme en matière de services destinés à la famille. Dans chaque école qui offre un programme de maternelle et de jardin d'enfants, des programmes de compétences parentales et de services de garde d'enfants seront offerts sur place ou, dans le cas des services de garde d'enfants, par l'intermédiaire de garderies et de fournisseurs de services de garde d'enfants en milieu familial se trouvant dans la communauté scolaire immédiate. Ceci permettra d'offrir aux enfants et aux parents une journée continue.

Les collectivités modèles planifieront et mettront en œuvre leurs carrefours en tenant compte des besoins des enfants et des familles. Chaque carrefour devra inclure des fonctions de base. Par contre, le mode de prestation de ces fonctions différera parmi les collectivités.

Fonctions de base du carrefour

Au sein des collectivités modèles, voici en quoi doivent consister les fonctions de base du carrefour de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants :

- services de garde en dehors des heures de classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et les enfants de la naissance à 4 ans.
- programmes de dépistage et d'intervention précoces améliorés

- lien avec l'examen de santé du bébé à 18 mois en ayant recours aux outils d'évaluation du développement de Nipissing et Rourke
- programmes de santé publique comme la stratégie pour faire face à la dépression post-partum ou chez la mère
- programmes de nutrition
- programmes de compétences parentales/Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario
- programme gratuit d'apprentissage préscolaire de 2,5 heures par jour, 5 jours par semaine ou l'équivalent

Le carrefour de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants doit également établir des liens avec d'autres services destinés aux enfants, soit :

- les services de soins primaires
- les services de santé mentale pour enfants
- les services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs
- les centres de traitement pour enfants
- le bien-être de l'enfance (société d'aide à l'enfance).

Tâches de planification

Comme toutes les autres collectivités ontariennes, les collectivités modèles créeront des réseaux Meilleur départ et accorderont la priorité à la mise en œuvre de services de garde en dehors des heures de classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants, tout en augmentant graduellement les services de garde pour les enfants de la naissance à 4 ans, en améliorant les programmes de dépistage et d'intervention précoces et en concevant des carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Par ailleurs, elles planifieront et mettront en œuvre simultanément les autres volets de la Stratégie Meilleur départ. Voici en quoi leurs fonctions consisteront :

Tâche 1 – Constituer des réseaux Meilleur départ en s'appuyant sur les organismes de planification existants.

Tâche 2 – Concevoir la vision de la Stratégie Meilleur départ pour l'ensemble de la collectivité

Tâche 3 – Planifier tous les volets de la Stratégie Meilleur départ

Tâche 4 – Coordonner la mise en œuvre

Produits livrables clés et calendrier – Collectivités modèles

Produit livrable	Responsabilité	Échéance
1. Réseau Meilleur départ (mandat et composition)	Réseau Meilleur départ	Le 30 juin 2005
2. Vision de Meilleur départ	Réseau Meilleur départ	Le 30 juin 2005
3. Plan de mise en œuvre final de Meilleur départ	Réseau Meilleur départ	Le 31 octobre 2005
4. Évaluation de l'année 1	MSEJ, réseau Meilleur départ	Le 31 décembre 2006

Tâche 1 :

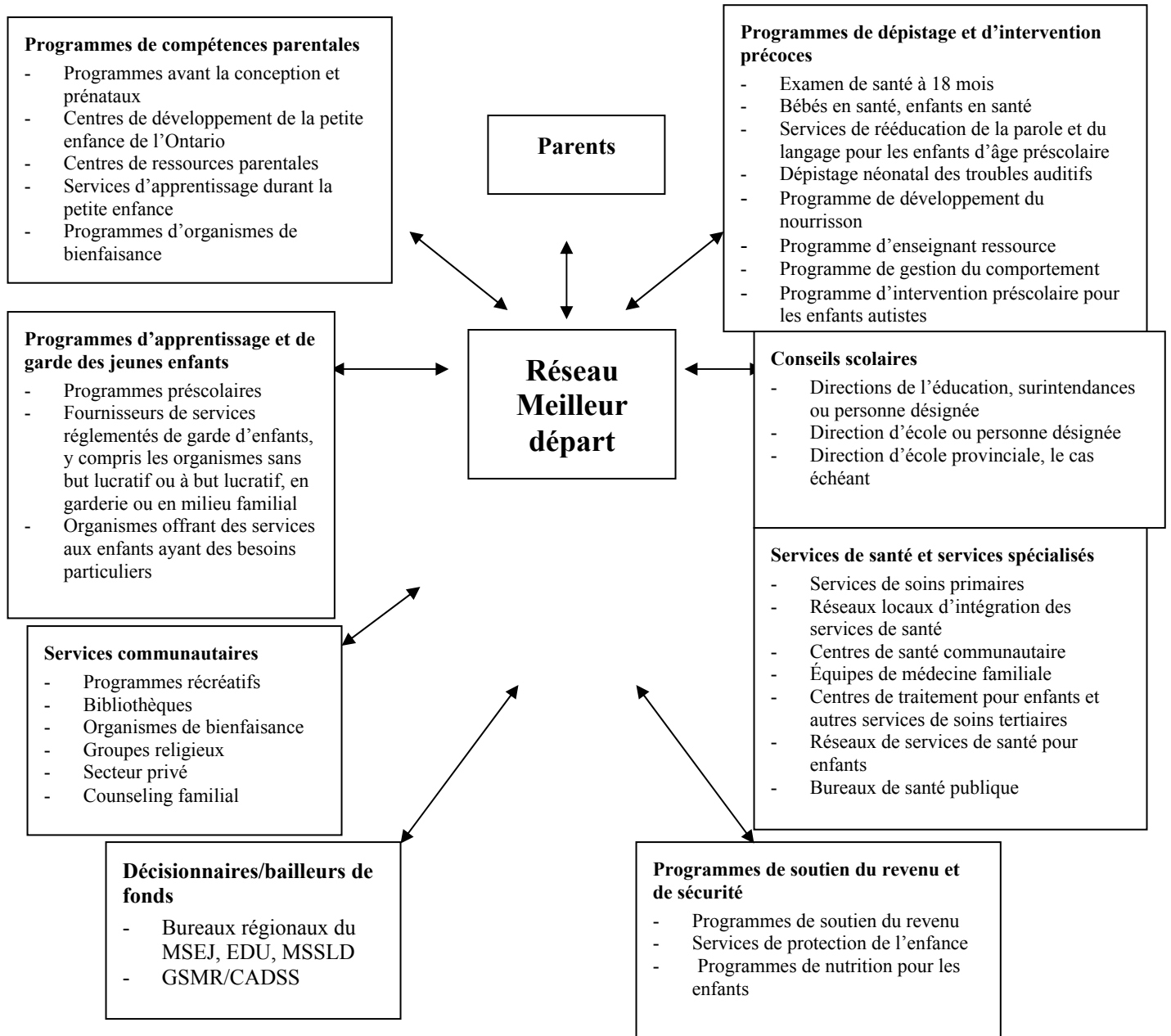
Constituer les réseaux Meilleur départ

Sous la direction des GSMR/CADSS, les collectivités de la province doivent établir les réseaux Meilleur départ. Cette tâche comporte les étapes suivantes :

Étape 1.1 : Réunir les partenaires communautaires

La plupart des collectivités de l'Ontario comptent déjà des groupes qui sont chargés de planifier et de dispenser les services destinés à la petite enfance ou aux jeunes. Les GSMR/CADSS seront chargés de réunir les partenaires communautaires pour établir quelle table de planification communautaire existante pourrait constituer le réseau Meilleur départ (en y ajoutant des membres ou en élargissant le mandat du groupe au besoin). Compte tenu du nombre de groupes de planification qui existent dans les collectivités, il peut s'agir de l'occasion de regrouper ces organismes. Comme la phase I met l'accent sur l'élargissement des services de garde en dehors des heures de classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et l'augmentation graduelle du nombre de places destinées aux enfants de la naissance à 4 ans, les réseaux Meilleur départ couvriront le même territoire que les GSMR/CADSS.

Les exemples de services ou d'organismes qui devraient faire partie des réseaux sont proposés dans le diagramme ci-dessous; toutefois, la composition du réseau doit tenir compte du caractère unique de la collectivité.



Si le groupe est trop grand ou si certains des membres ne peuvent pas participer aux réunions, les GSMR/CADSS peuvent envisager d'autres stratégies pour faire participer les partenaires communautaires au réseau, et notamment :

- la tenue d'une réunion avec un groupe de partenaires visant à leur demander de choisir parmi eux un représentant au sein du réseau;
- la création de groupes de travail plus petits qui participeront à la planification de divers volets de la Stratégie Meilleur départ

Les organismes invités à participer à un réseau Meilleur départ devraient désigner un membre du personnel ou un représentant qui assistera aux réunions et faciliter la participation de cette personne (par ex., considérer le temps consacré aux activités du réseau comme des heures de travail, remplir leur engagement quant à la communication de l'information).

Étape 1.2 : Assurer la participation des parents et établir des partenariats avec eux

Ce sont les parents qui jouent le rôle le plus important dans le développement de leurs enfants et dans leur préparation à l'école. L'environnement que les parents créent et les choix qu'ils font à l'égard des activités d'apprentissage sont les facteurs qui influent le plus sur le développement des enfants. Les parents connaissent bien leurs enfants. Ils connaissent leurs forces et leurs styles d'apprentissage et ils sont des sources de conseils précieuses pour les services à l'enfance. Le succès de la Stratégie Meilleur départ est inextricablement lié à leur participation. Le réseau local ou le réseau régional de langue française de Meilleur départ cerner les mécanismes auxquels il aura recours pour créer des partenariats solides et efficaces avec les parents. Il songera notamment à :

- nommer des représentants des parents pour faire partie du réseau

Stratégies pour assurer la participation des parents

Attribuer aux parents une proportion des postes au sein du réseau.

Communiquer avec les conseils de parents des écoles locales et d'autres groupes de parents pour trouver des parents qui seraient intéressés à participer au réseau.

Si le réseau sert une communauté linguistique ou ethnoculturelle particulière, demander aux dirigeants communautaires de signaler les parents qui pourraient parler au nom de leur collectivité.

Essayer de recruter des parents d'enfants ayant des besoins particuliers; ces parents sont souvent bien informés concernant les services, de même que les lacunes.

Organiser une réunion publique à l'école ou au centre communautaire de la localité pour discuter de la Stratégie Meilleur départ et du réseau.

Publier des annonces dans les journaux locaux ou placer des affiches dans les endroits fréquentés par les parents et leurs enfants.

Offrir une formation et une orientation aux parents qui aimeraient participer, mais qui n'ont pas d'expérience en matière de planification.

Organiser les réunions à des moments qui conviennent aux parents.

Rembourser aux parents leurs frais de garde d'enfants et de transport pour leur permettre d'assister aux réunions.

Trouver des solutions innovatrices pour faciliter la participation des parents dans les régions rurales. (par ex., vidéoconférence).

Trouver des façons de surmonter les obstacles linguistiques pour communiquer efficacement avec les parents (par ex., éviter le jargon).

- demander aux parents de présider des sous-comités
- trouver des façons de faire participer des parents provenant d'un large éventail de collectivités et de milieux socio-économiques
- consulter les parents sur les endroits où ils préféreraient que les programmes soient offerts ainsi que sur les services qui pourraient être logés au même endroit
- faire participer les parents à la planification des services ou à des groupes consultatifs
- faire participer les parents au contrôle et à l'évaluation des services
- créer des groupes de soutien parentaux qui mènent leurs activités dans les carrefours sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants
- consulter les parents sur le genre de renseignements dont ils ont besoin sur les services offerts dans le cadre de la Stratégie Meilleur départ et sur la façon dont ils souhaitent les recevoir
- leur fournir des occasions de bénévolat.

Étape 1.3 : Donner un aperçu de la Stratégie Meilleur départ

Les GSMR/CADSS, avec l'appui du bureau régional, donneront un aperçu de la Stratégie Meilleur départ précisant :

- la vision et les objectifs
- les différents volets
- l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de services intégrés qui répondent aux besoins de la collectivité
- le rôle du réseau Meilleur départ et des personnes qui le composent
- les tâches à exécuter durant la phase I, les échéances ainsi que les produits livrables du réseau.

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse fournira des diapositives et des documents d'information qui pourront être utilisés pour présenter l'initiative. Le personnel du bureau régional prêtera son concours lors de la présentation et pourra répondre aux questions portant sur l'initiative et sa mise en œuvre.

Étape 1.4 : Élaborer le mandat du réseau

Les membres du réseau Meilleur départ doivent s'entendre sur leur mandat. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse recommande que le mandat du réseau comporte au moins les éléments suivants :

- les tâches à exécuter au cours de la phase I
- les échéanciers pour ces tâches
- les critères à respecter pour que le réseau soit représentatif
- les rôles et les responsabilités.

On trouvera à l'annexe 4 un exemple de mandats de réseaux locaux et de réseaux régionaux de langue française de Meilleur départ.

Le mandat doit être signé par des représentants des organismes suivants : GSMR/CADSS, bureau régional du MSEJ, bureaux de district du ministère de l'Éducation, les conseils scolaires de district visés² et les bureaux de santé publique.

Étape 1.5 : Établir une responsabilité claire

Veillez consulter la section intitulée « Responsabilité » à la page 22.

Étape 1.6 : Décrire le réseau Meilleur départ

Le réseau Meilleur départ soumettra une lettre au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse dans laquelle il décrira le réseau et précisera notamment :

- son mandat
- la façon dont il représente tous les services ou organismes qui devraient participer à l'élaboration d'une stratégie d'apprentissage et de garde des jeunes enfants
- les mécanismes auxquels il aura recours pour assurer l'établissement de responsabilités conjointes et individuelles claires
- son engagement concernant la mise en œuvre intégrale de la stratégie.

Remarque : Les bureaux régionaux du MSEJ sont chargés d'examiner et d'approuver la composition et le mandat du réseau Meilleur départ.

² La référence aux conseils scolaires comprend les administrations scolaires.

Tâche 2 :

Concevoir la vision de la Stratégie Meilleur départ

On demande aux réseaux Meilleur départ de concevoir une vision pour la Stratégie Meilleur départ au sein de leurs collectivités. Ceci se traduira par les étapes décrites ci-après.

Étape 2.1: Expliquer les besoins de la collectivité en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Au moyen des données existantes (p. ex., Inventaire des services communautaires, évaluations des besoins, résultats de l'Instrument de mesure du développement du jeune enfant et données du Conseil de développement social), le réseau Meilleur départ expliquera et évaluera le besoin de la collectivité en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Cette explication comprendra les éléments suivants :

- un inventaire des organismes offrant des services ainsi que le type de services ou de fonctions qu'ils offrent, y compris les programmes de garde d'enfants, de dépistage et d'intervention précoces, de santé publique, de nutrition, de compétences parentales et d'apprentissage pour enfants d'âge préscolaire
- une analyse et un inventaire des services de garde offerts dans la collectivité
- les quartiers comptant un nombre important de familles dont les enfants risquent de connaître des problèmes de développement
- la population de ces quartiers (p. ex., taille, situation socio-économique, langue, culture)
- toute lacune relative aux programmes existants (p. ex., les régions ou les populations sont mal servies, les francophones, les autochtones)
- le type de services nécessaires pour répondre aux besoins (p. ex., services de compétences parentales, services d'intervention précoce, services d'apprentissage pour enfants d'âge préscolaire, services de garde d'enfants, les programmes pour les enfants ayant des besoins particuliers).

Le réseau effectuera ensuite une analyse plus approfondie des besoins spécifiques dans le but d'établir :

- les besoins en matière de services de garde en dehors des heures de classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants

- les besoins en matière de programmes de compétences parentales et de programmes d'apprentissage préscolaires.

Étape 2.2 : Concevoir la vision de la Stratégie Meilleur départ dans la collectivité

Pour faciliter la planification de la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ, le réseau présentera sa vision à long terme, et notamment :

- le besoin de divers services offerts dans le cadre de la stratégie dans la collectivité (p. ex., le besoin de programmes de compétences parentales, la demande prévue concernant les services de garde en dehors des heures du programme d'apprentissage préscolaire pour les enfants inscrits à ce programme)
- l'ordre dans lequel il souhaite voir mis en œuvre d'autres volets de la Stratégie Meilleur départ en fonction des besoins et des capacités de la collectivité, tout en tenant compte des priorités du ministère (c.-à-d., l'augmentation du nombre de places de garde, en dehors des heures de classe, pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants, l'amélioration des programmes de dépistage et d'intervention précoces et la création de carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants dans les quartiers)
- la forme que prendra le système Meilleur départ lorsque sa mise en œuvre sera intégrale.

Étape 2.3 : Cerner les obstacles à la mise en œuvre de Meilleur départ ainsi que les stratégies pour les surmonter

Lors de l'élaboration de sa vision de la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ dans sa collectivité, le réseau cerner les défis que pose la mise en œuvre, et notamment :

- le manque de locaux appropriés à certains endroits
- la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation dans les locaux disponibles
- les défis que pose l'intégration des programmes et des services
- les difficultés liées à l'éloignement géographique et aux transports
- le manque de moyens pour mettre en œuvre certains volets de la stratégie (p. ex., manque de ressources humaines et de technologie).

Le réseau proposera aussi des stratégies pour surmonter ces obstacles.

Le bureau régional du MSEJ examinera l'évaluation des besoins et la vision pour s'assurer que les travaux des collectivités modèles tiennent compte des objectifs et des principes de la Stratégie Meilleur départ.

Tâche 3 :

Planifier tous les volets de la Stratégie Meilleur départ

Les collectivités modèles mettront en œuvre intégralement la vision de la Stratégie Meilleur départ. Pour ce faire, les réseaux Meilleur départ de ces collectivités doivent planifier chaque volet. La priorité devrait être accordée à la planification des carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, aux services de garde en dehors des heures de classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants, à l'augmentation graduelle du nombre de places de garde pour les enfants de la naissance à 4 ans et aux services améliorés de dépistage et d'intervention précoces (c.-à-d. les volets de la Stratégie Meilleur départ qui seront mis en œuvre à l'échelle de la province). Voici donc les étapes à suivre :

Étape 3.1 : Élaborer un plan en vue de la création de carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants

Emplacement des carrefours

En fonction de l'évaluation des besoins, les collectivités modèles établiront le nombre approprié de carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants qui devraient être créés dans la collectivité ainsi que leur emplacement. Aux termes de la politique *Les écoles d'abord*, on considère que l'endroit le plus approprié pour créer les carrefours sont les écoles. Le nombre de carrefours variera dans les différentes régions de la province. À titre d'exemple, un réseau Meilleur départ situé en milieu urbain peut décider de créer un carrefour pour un groupe de quatre à cinq écoles élémentaires. Dans les régions rurales ou du Nord, il peut être plus logique que chaque école soit un carrefour parce qu'elle dessert une région géographique plus vaste.

Établir les services devant être offerts dans les carrefours ainsi que les mécanismes favorisant l'intégration des services

Au sein des collectivités modèles, les fonctions de base du carrefour de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants doivent inclure ce qui suit :

- services de garde en dehors des heures de classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et les enfants de la naissance à 4 ans
- programmes de dépistage et d'intervention précoces améliorés
- lien avec l'examen de santé du bébé à 18 mois en ayant recours aux outils d'évaluation du développement de Nipissing et Rourke

- programmes de santé publique comme la stratégie pour faire face à la dépression post-partum ou chez la mère
- programmes de nutrition
- programmes de compétences parentales/Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario
- programme gratuit d'apprentissage préscolaire de 2,5 heures par jour, 5 jours par semaine

Le carrefour de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants doit également établir des liens avec d'autres services spécialisés destinés aux enfants et aux familles ayant besoin d'une aide supplémentaire, soit :

- les services de soins primaires
- les services de santé mentale pour enfants
- les services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs
- les centres de traitement pour enfants
- le bien-être de l'enfance (société d'aide à l'enfance).

Remarque : Les services offerts par les carrefours continueront d'être financés de la façon habituelle (c.-à-d. les programmes de compétences parentales par les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario, les programmes de santé par les bureaux de santé publique).

Étape 3.2 Élaborer un plan en vue de la mise sur pied de services de garde d'enfants en dehors des heures de classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et l'augmentation graduelle des places de garde pour les enfants de la naissance à 4 ans.

Déterminer les endroits où de nouvelles places pourraient être ajoutées ou créées, en garderie ou en milieu familial

Au moyen des données provenant de l'Instrument de mesure du développement du jeune enfant et de l'Inventaire des services communautaires ainsi que d'autres données portant sur les besoins de la population, les collectivités modèles, par l'intermédiaire des GSMR/CADSS, détermineront tous les endroits (en garderie et en milieu familial) où des services de garde en dehors des heures de classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et les enfants de la naissance à 4 ans pourraient être ajoutés ou créés, en commençant par les places vacantes et la capacité inutilisée des programmes existants. Veuillez consulter l'étape 3.1 concernant les emplacements prévus par la politique *Les écoles d'abord*.

Dans le cadre du plan, le réseau indiquera aussi le nombre de places qu'il faudrait créer (dans les années subséquentes) pour répondre aux besoins de la collectivité.

Élaborer un plan d'infrastructure prévoyant les travaux de modernisation, de rénovation et de construction nécessaires pour la création de nouvelles places de garde d'enfants

Les réseaux Meilleur départ au sein des collectivités modèles, par l'intermédiaire des GSMR/CADSS et, dans certains cas, des conseils scolaires, détermineront les travaux de modernisation et de rénovation, les améliorations à apporter aux immobilisations ainsi que les nouvelles constructions nécessaires pour offrir des services de garde de qualité dans les endroits proposés, en dehors des heures de classe, pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et les enfants de la naissance à 4 ans. Le réseau fournira aussi un plan de travail comportant un calendrier et le coût estimatif des améliorations apportées aux immobilisations ou des nouvelles constructions.

Le MSEJ a élaboré les Exigences pour les projets d'infrastructure dans le cadre de la Stratégie Meilleur départ pour aider les collectivités à faire ce travail. Veuillez noter que les exploitants sans but lucratif de même que les exploitants à but lucratif sont admissibles aux subventions de fonctionnement. Seuls les exploitants sans but lucratif sont admissibles aux subventions d'infrastructure. Conformément à la politique *Les écoles d'abord*, le MSEJ encourage l'élargissement des services de garde d'enfants offerts dans des écoles par le secteur sans but lucratif.

Cerner les besoins en ressources humaines ainsi que tous les autres besoins

Accroître le nombre de places de garde créera un besoin en professionnels des services de garde compétents. Les collectivités modèles détermineront si la collectivité compte les professionnels voulus et évaluera le nombre d'employés supplémentaires que les garderies et les services de garde d'enfants en milieu familial devront recruter pour répondre à la demande accrue de services de garde.

Le réseau déterminera également le matériel, le mobilier, les installations de terrain de jeux et les autres ressources nécessaires à l'exploitation de services de garde d'enfants en garderie et en milieu familial conformément aux normes provinciales en vigueur.

Élaborer un budget pour les nouveaux programmes de services de garde et les programmes élargis

Les GSMR/CADSS fourniront un budget de fonctionnement annuel prévu pour les places de garde agréées supplémentaires (en garderie et en milieu familial) pour les trois premières années, en fonction du nombre de places qui seront ajoutées et des subventions accordées chaque année. Ce budget tiendra compte des fonds disponibles et des exigences fixées par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse dans les contrats de services de garde.

Étape 3.3 : Plan intégré visant à améliorer les programmes de dépistage et d'intervention précoces

Au cours de la phase I, le MSEJ a accru le financement des programmes existants de dépistage et d'intervention précoces (p. ex., programme « Bébés en santé, enfants en santé » et Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs) afin de rétablir les niveaux de service antérieurs et à permettre aux programmes d'atteindre leurs objectifs. Les bureaux de santé publique et les Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs se chargeront de la planification et de la mise en œuvre de ces volets de la Stratégie Meilleur départ et ils collaboreront avec les réseaux à l'intégration de ces services au plan global de la Stratégie Meilleur départ. Dans le cadre de l'expansion du système de garde d'enfants, les fonds accordés en vertu de la *Loi sur les garderies* aux ressources pour besoins particuliers ont aussi été accrus. En plus des améliorations apportées à ces programmes de dépistage et d'intervention précoces, le MSEJ travaille avec des fournisseurs de soins primaires et des spécialistes du développement de l'enfant dans le but de trouver des stratégies qui donneront aux familles un accès plus constant aux services de dépistage des troubles du développement pour tous les enfants à l'âge de 18 mois.

Expliquer comment les fonds d'accroissement ou de rétablissement des services seront utilisés pour réaliser les objectifs provinciaux

Dans le cadre de leurs plans, les bureaux de santé publique et les Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs expliqueront comment ils utiliseront les fonds de rétablissement qui leur seront accordés pour atteindre les objectifs fixés par la province pour ces programmes. Les fournisseurs de services expliqueront aussi les stratégies auxquelles ils auront recours pour combler l'écart entre le nombre de familles qui reçoivent ces services maintenant et les objectifs provinciaux (p. ex., les programmes de sensibilisation exécutés dans les hôpitaux dans le but d'encourager les nouvelles mères à subir des examens de dépistage prénataux). Cette information figurera dans le plan de mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ.

Expliquer comment le programme « Bébés en santé, enfants en santé », les Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs et les ressources pour besoins particuliers dans les services de garde réglementés seront offerts et comment ils s'intégreront aux services offerts par les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants du quartier

Ces services essentiels de dépistage et d'intervention précoces continueront d'être dispensés par le personnel des programmes susmentionnés en collaboration avec un réseau d'autres fournisseurs de soins et de spécialistes (p. ex., médecins, programmes prénataux, sages-femmes, hôpitaux, spécialistes de la santé mentale). Dans les collectivités modèles, les Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal

des troubles auditifs seront étendus aux enfants jusqu'à la 1^{re} année. Si certains de ces services peuvent être offerts dans les carrefours situés dans les quartiers, d'autres continueront d'être offerts dans d'autres endroits dans la collectivité. Chacun de ces programmes fournira une description des services offerts, y compris ceux qui pourraient être dispensés dans les carrefours du quartier, ainsi qu'un plan de la mise en œuvre de tout changement nécessaire.

Le plan de mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ expliquera comment et où le programme « Bébés en santé, enfants en santé », les Programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs et le programme de développement du nourrisson seront offerts et comment ils s'intégreront aux services dispensés par les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants situés dans les quartiers (p. ex., les ententes de services conclues entre les carrefours et les bureaux de santé publique pour que certains services de dépistage et autres interventions soient offerts sur place un certain nombre de jours par semaine.

Étape 3.3.1 : Planifier l'évaluation à l'âge de 18 mois

L'évaluation à l'âge de 18 mois est une stratégie primordiale permettant d'aider les parents à aider leurs enfants à réaliser leur plein potentiel. L'évaluation permet aux parents et aux fournisseurs de soins d'identifier les enfants qui risquent de ne pas atteindre les jalons en matière de développement, et de prendre des mesures pour les aider à acquérir les compétences du développement dont ils auront besoin pour réussir à l'école. Des outils comme celui de Nipissing, soit un outil qui peut être administré par les parents, et le Rourke Evidence Based Developmental Record, un outil qui est utilisé principalement par des fournisseurs de soins de santé primaires, peuvent être utilisés pour évaluer les enfants jusqu'à l'âge de 18 mois, à 18 mois et par la suite. Pour favoriser les efforts déployés par les collectivités pour mettre en œuvre l'évaluation à l'âge de 18 mois, le MSEJ a créé un groupe d'étude qui fournira des conseils à propos de ce qui suit :

- renforcement des travaux actuels du programme « Bébés en santé, enfants en santé », soit des questions posées aux médecins et au personnel infirmier chargés des soins primaires, afin de savoir s'ils sont au courant des outils d'évaluation à l'âge de 18 mois, dans quelle mesure ils évaluent les enfants maintenant, et tout obstacle en matière de mise en œuvre d'un outil comme celui de Rourke
- stratégies visant à faire participer les médecins et le personnel infirmier à l'évaluation à l'âge de 18 mois, y compris des communications sur l'importance d'un examen de santé à l'âge de 18 mois, le rôle joué par des fournisseurs de soins primaires au plan de l'amélioration de la santé de l'enfant, et les travaux du groupe d'étude
- stratégies visant à promouvoir l'examen de santé à l'âge de 18 mois auprès des parents, faire participer les parents à l'évaluation du développement de leurs enfants (p. ex., mécanismes facilitant l'accès à l'outil de Nipissing et tout autre soutien dont ils pourraient avoir besoin pour l'administrer) et

encourager les parents à discuter du développement de leur enfant avec leur médecin ou infirmière.

REMARQUE : Certaines de ces stratégies risqueront de changer, une fois les travaux du groupe d'étude achevés.

Étape 3.3.2 : Planifier les programmes de santé publique et d'autres programmes

Les bureaux de santé publique et des programmes comme celui des services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs collaboreront avec le réseau pour identifier les programmes et les services destinés aux familles et aux enfants qui seront offerts par l'intermédiaire des carrefours ou reliés à ces derniers. Si la collectivité n'a pas encore adopté de stratégie d'identification et de traitement de la dépression post-partum et chez la mère, elle en concevra une dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ.

Voici en quoi consiste la planification des programmes qui feront partie de la Stratégie Meilleur départ :

- conception de stratégies visant à combler les lacunes des programmes destinés aux familles et aux jeunes enfants
- détermination de la façon dont ces services seront soit installés dans les mêmes locaux que les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, soit reliés à ces carrefours
- dans le cadre de la stratégie sur la dépression du post-partum et chez la mère, détermination de l'approche dont la collectivité se servira pour identifier les femmes vulnérables de même que les stratégies ou les processus permettant d'assurer un aiguillage et un traitement appropriés
- élaboration de stratégies visant à mieux sensibiliser les médecins offrant des soins primaires à propos de ce qui suit : risques liés à la dépression post-partum et chez la mère, avantages du dépistage et du traitement précoces, et pratiques exemplaires en matière de prise en charge de la dépression.

Étape 3.3.3 : Planifier les programmes de nutrition

L'accès aux programmes de nutrition sera bénéfique pour certains enfants. Pour planifier ces programmes, le réseau :

- concevra des stratégies visant à combler les lacunes au sein des programmes de nutrition actuels et à offrir tout nouveau programme nécessaire en utilisant les ressources disponibles
- décidera quels programmes de nutrition seront installés dans les carrefours ou reliés à ces derniers (le réseau expliquera toute décision de NE PAS installer les programmes de nutrition dans les carrefours dans le cas où le carrefour est situé dans l'école)

- élaborera des stratégies pour joindre les familles et les enfants qui pourraient bénéficier de ces programmes.

Étape 3.3.4 : Planifier les programmes de compétences parentales

Pour planifier et intégrer les programmes de compétences parentales aux carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, le réseau :

- définira les programmes de compétences parentales qui devaient être offerts par les carrefours
- expliquera comment d'autres programmes et services, y compris les services de sensibilisation de la petite enfance de l'Ontario et les bureaux communautaires secondaires seront reliés aux carrefours de l'apprentissage et de la garde d'enfants de la Stratégie Meilleur départ
- signera des ententes avec les Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario afin d'offrir des services dans les carrefours, qui mettent en particulier l'accent sur les programmes qui proposent des compétences parentales efficaces
- concevra des stratégies visant à faire la promotion de ces programmes et services auprès des parents.

Étape 3.3.5 : Planifier le programme d'apprentissage préscolaire

Les programmes d'apprentissage préscolaires peuvent être bénéfiques aux enfants âgés de 2,5 à 4 ans. Les collectivités modèles de la Stratégie Meilleur départ offriront un programme d'apprentissage préscolaire pendant 2,5 heures par jour, 5 jours par semaine (ou l'équivalent), gratuitement. Pour appuyer ce volet de la Stratégie Meilleur départ, le MSEJ a créé un groupe d'étude chargé de concevoir un programme préscolaire qui sera intégré à celui de la maternelle et du jardin d'enfants.

Aux fins de l'élaboration de programmes d'apprentissage et de garde pour les enfants d'âge préscolaire, les collectivités modèles :

- évalueront la demande éventuelle d'un programme gratuit d'apprentissage préscolaire (c.-à-d. combien il y a d'enfants dans la collectivité, combien sont inscrits à l'heure actuelle à un programme préscolaire, combien de familles se prévaudront probablement d'un programme d'apprentissage gratuit offert dans une école locale ou dans tout autre endroit pratique)
- détermineront les emplacements qui conviendraient le mieux aux programmes – si les programmes ne sont pas installés dans les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, elles devront expliquer pourquoi
- expliqueront comment le programme sera offert (c.-à-d. où, quand, par qui et comment il sera intégré aux autres programmes de Meilleur départ, combien de familles et d'enfants y participeront)
- établiront les ressources humaines, les locaux physiques (y compris les travaux d'immobilisations), le budget et les autres ressources requises pour offrir le programme.

Étape 3.4 : Planifier les liens avec d'autres services destinés aux enfants

Les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants doivent établir des liens avec d'autres services destinés aux enfants et aux familles ayant besoin d'aide supplémentaire, soit :

- services de soins primaires
- services de santé mentale pour enfants
- services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et de dépistage néonatal des troubles auditifs
- centres de traitement pour enfants
- bien-être de l'enfance (société d'aide à l'enfance)

Le plan doit expliquer l'objet des liens établis et comment les familles utiliseront le carrefour pour avoir accès à des services plus spécialisés et en bénéficier.

Étape 3.5 : Préparer le plan et le budget d'une année sur l'autre

Les réseaux Meilleur départ utiliseront un gabarit de planification fourni par le MSEJ pour préparer un plan d'une année sur l'autre de mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ. Dans leur plan, les collectivités modèles fourniront de plus amples renseignements sur la façon dont elles réaliseront la vision de la Stratégie Meilleur départ, soit :

- expliquer la vision de la Stratégie Meilleur départ au sein de la collectivité
- définir les étapes clés et les échéanciers permettant de mettre en œuvre intégralement la vision de la Stratégie Meilleur départ
- définir les stratégies permettant de surmonter les obstacles en matière de mise en œuvre d'un carrefour intégré
- décrire leurs plans pour les carrefours de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants dans le quartier et chacun des services de la Stratégie Meilleur départ
- établir les coûts associés à la mise en œuvre des volets de la Stratégie Meilleur départ et fournir un budget
- expliquer les plans de la collectivité visant à surveiller et évaluer la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ, sa capacité de réaliser ses buts et objectifs et son incidence sur les familles, les enfants, les écoles et les autres services destinés aux enfants.

Tâche 4 :

Coordonner et contrôler les activités de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre la Stratégie Meilleur départ, les organismes devront collaborer étroitement et coordonner leurs activités. Pour ce faire, ils devront prendre les mesures suivantes :

Étape 4.1 : Créer un groupe responsable de la coordination et du contrôle

Les collectivités modèles, par l'intermédiaire de leur réseau Meilleur départ, créeront un groupe local de coordination et de contrôle responsable de l'introduction du plan local de mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ et du règlement de tout problème de mise en œuvre. Pour créer le groupe, le réseau devrait s'appuyer sur les partenariats, les programmes et les structures de planification actuels. Le groupe de coordination pourrait être un sous-comité du réseau.

Le groupe de coordination sera responsable de la mise en œuvre du plan de contrôle et d'évaluation du réseau, et de la présentation de rapports provisoires sur la mise en œuvre de la Stratégie Meilleur départ. Ce groupe sera responsable de ces activités auprès du ministère.

Étape 4.2 : Concevoir des mécanismes pour assurer l'engagement continu des partenaires

Le succès de la Stratégie Meilleur départ dépend de la participation et de l'engagement continus de tous les partenaires. Pour assurer la participation continue des partenaires, le réseau :

- concevra un mécanisme de rétroaction que tous les partenaires pourront utiliser pour continuer à participer à la planification et à la mise en œuvre
- concevra un plan de communication exhaustif visant à informer et à obtenir les commentaires des familles, des parents, des enfants et des fournisseurs de services
- présentera un rapport à la collectivité décrivant les effets de la Stratégie Meilleur départ sur l'intégration des services et les résultats pour les enfants.

Étape 4.3 : Partager les connaissances

Les collectivités modèles acquerront des connaissances valables sur la Stratégie Meilleur départ et une expérience qu'elles pourront partager entre elles et les autres collectivités. Elles :

- participeront à une communauté de pratique Meilleur départ avec d'autres collectivités modèles, afin de partager les résultats des travaux de recherche, les pratiques exemplaires et les succès;
- élaboreront des ressources pour aider d'autres collectivités à mettre en œuvre la Stratégie Meilleur départ.